

Les paysages boisés et de bosquets – Massif de Paimpont - Brocéliande

La Bretagne n'est pas une région de tradition forestière historique. Elle se caractérise par un des plus faibles taux de couverture forestière, 12% (DRAAF) contre 29% en moyenne nationale, à l'identique néanmoins des régions bas-normande et ligérienne.

Ces **paysages boisés** sont aussi bien occupés de **grandes forêts** principalement composées de feuillus (hêtres, châtaigniers et chênes sessiles et pédonculés dominants) et de résineux (pins maritime et sylvestre dominants) comme celle de Paimpont, que de **simples bosquets dispersés** sur le territoire.

Le caractère acide et pauvre des sols explique en partie la forte proportion de bois. Les résineux, assez bien représentés dans ces paysages, ont été pour l'essentiel introduits par l'homme dans des campagnes de reboisement d'après guerre.

Cette famille de paysage boisé et de bosquets a des caractéristiques assez hétérogènes puisque l'on peut aussi bien observer des grands massifs forestiers qu'un paysage cultivé mité par de nombreux petits bosquets. Le graphique ci-contre illustre la variété des paysages du massif de Paimpont-Brocéliande : les surfaces de forêt à dominante de conifères, de forêt à dominante de feuillus, de friches et landes, et de plaines avec ragosses y sont représentées à proportions à peu près égales.

L'enjeu majeur de ces ensembles est la gestion des espaces boisés, qui par ailleurs ont une nette tendance à augmenter puisque la Bretagne est passée en vingt ans d'un taux de boisement inférieur à 10 % à un taux de boisement supérieur à 12%. Le taux d'accroissement de la forêt bretonne est évalué à près de 2 500 hectares par an. La surface boisée bretonne a ainsi doublé en un siècle et demi passant de 152 000 hectares en 1835 à 357 000 hectares en 2009.

Associés à d'autres sources de bois-énergie (déchets bois, connexes de scierie, bois de bocage...), les espaces boisés pourraient notamment constituer aujourd'hui une ressource importante pour la filière, en plein développement, et permettraient de diversifier les sources d'approvisionnement en bois-énergie. L'exploitation « durable » de cette ressource passe nécessairement par la mise en place de plans de gestion, dont les échelles varient de la propriété privée à l'intercommunalité.

Leur insertion au sein des trames vertes est également une question d'actualité qui peut orienter le devenir de ces paysages boisés. Enfin les paysages de forêts sont fortement investis par la demande sociale de loisirs. Il s'agit donc de composer avec ces différentes attentes, soit en dédiant les massifs à des usages spécifiques, soit plus souvent en organisant un partage des lieux et une mixité des pratiques.

L'éclatement de la propriété foncière – 90% de la forêt bretonne est privée – ne facilite pas cette gestion prospective.

Chevauchant les départements du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine, la forêt de Paimpont-Brocéliande est un massif géologique et forestier perçu comme un fond de tableau massif et permanent. A l'intérieur de ce boisement, les lumineuses clairières agricoles dessinent des lisières aux contrastes forts.



Figure 122 : Photo aérienne du massif de Paimpont (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)



Figure 123 : Paysages boisés et de bosquets – Massif de Paimpont - Brocéliande (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

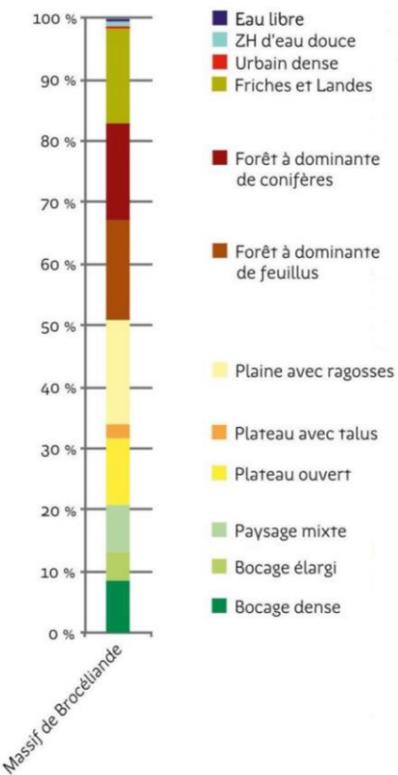


Figure 124 : Paysages boisés et de bosquets – Massif de Paimpont - Brocéliande (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

La majeure partie du territoire étudié présente des paysages de plaines à ragosses et de plateaux ouverts. Elle est complétée par deux massifs au relief élevé :

- ⇒ Au Sud-Est : le massif de Paimpont où la forêt, mais plus largement, l'arbre sous toutes ses formes prédomine ;
- ⇒ Au Nord-Ouest, le massif du Mené présente un bocage dense qui tend à s'élargir.

1 - 4c Le réseau viaire et l'urbanisation

Un secteur d'étude à la confluence des axes routiers stratégiques régionaux

Deux axes routiers stratégiques traversent le secteur de l'étude :

- La N 12 dessert tout le Nord de la Bretagne, reliant Rennes à Brest en passant, entre autres, par les villes de Saint-Brieuc, Guingamp et Morlaix.
- La N 164 a pour objectif de desservir le centre de la Bretagne, longtemps resté enclavé faute de desserte. L'aménagement en quatre-voies de l'ensemble du trajet est réalisé petit à petit depuis de nombreuses années. Sur le secteur d'étude, on observe un tronçon d'environ 16 km aménagé en quatre-voies entre St-Méen-le-Grand et le parc d'activité des Landes d'Ifflet, situé à proximité de Trémoré ; la liaison avec la N 12 est en cours de travaux. Vers l'Ouest, elle redevient une quatre voies à partir de Plémet (où elle sort du secteur d'étude).

Le troisième axe stratégique qui dessert tout le Sud Bretagne (Rennes - Lorient - Quimper) passe à moins de six kilomètres du Sud de l'aire d'étude éloignée.

Un **maillage important et régulièrement réparti de routes départementales secondaires** vient compléter ce réseau de desserte.

Enfin, des petites routes de desserte locale viennent relier les hameaux et l'habitat isolé.

Des agglomérations de petite taille, mais une forte densité de hameaux

Comme souvent en Bretagne, le territoire se caractérise par la **présence d'un habitat isolé, et d'un habitat aggloméré sous forme de hameau**, village (appelé « bourg » en Bretagne) ou ville.

Les hameaux et l'habitat isolé sont **densément répartis** sur le territoire d'étude; les agglomérations sont en conséquence de petite taille. Les axes routiers principaux (routes nationales et départementales principales) ont profité aux villes proches et ont favorisé leur croissance : les principales villes sont situées le long de la N 164 (Saint-Méen-le-Grand, Merdrignac, Plémet), de la N 12 (Caulnes, Broons), de la D 6 (Collinée) et de la D 766 (Mauron)

Une économie également liée à la desserte routière

Les zones industrielles et commerciales sont situées en bordure des agglomérations les plus importantes, à proximité du réseau routier principal : à Mauron, Gaël, Saint-Méen-le-Grand, Trémoré, Caulnes, Broons, Collinée, ainsi qu'à proximité du croisement des deux routes nationales, à La Brohinière (commune de Montauban-de-Bretagne) où converge également des lignes de chemin de fer.

Le réseau viaire et urbain du secteur d'étude est caractérisé par :

- ⇒ Deux axes routiers majeurs, complétés par une bonne desserte à tous les niveaux ;
- ⇒ Un habitat dispersé ;
- ⇒ Des grandes villes concentrées le long des axes majeurs ;
- ⇒ Des structures industrielles et commerciales également situées le long des grands axes.

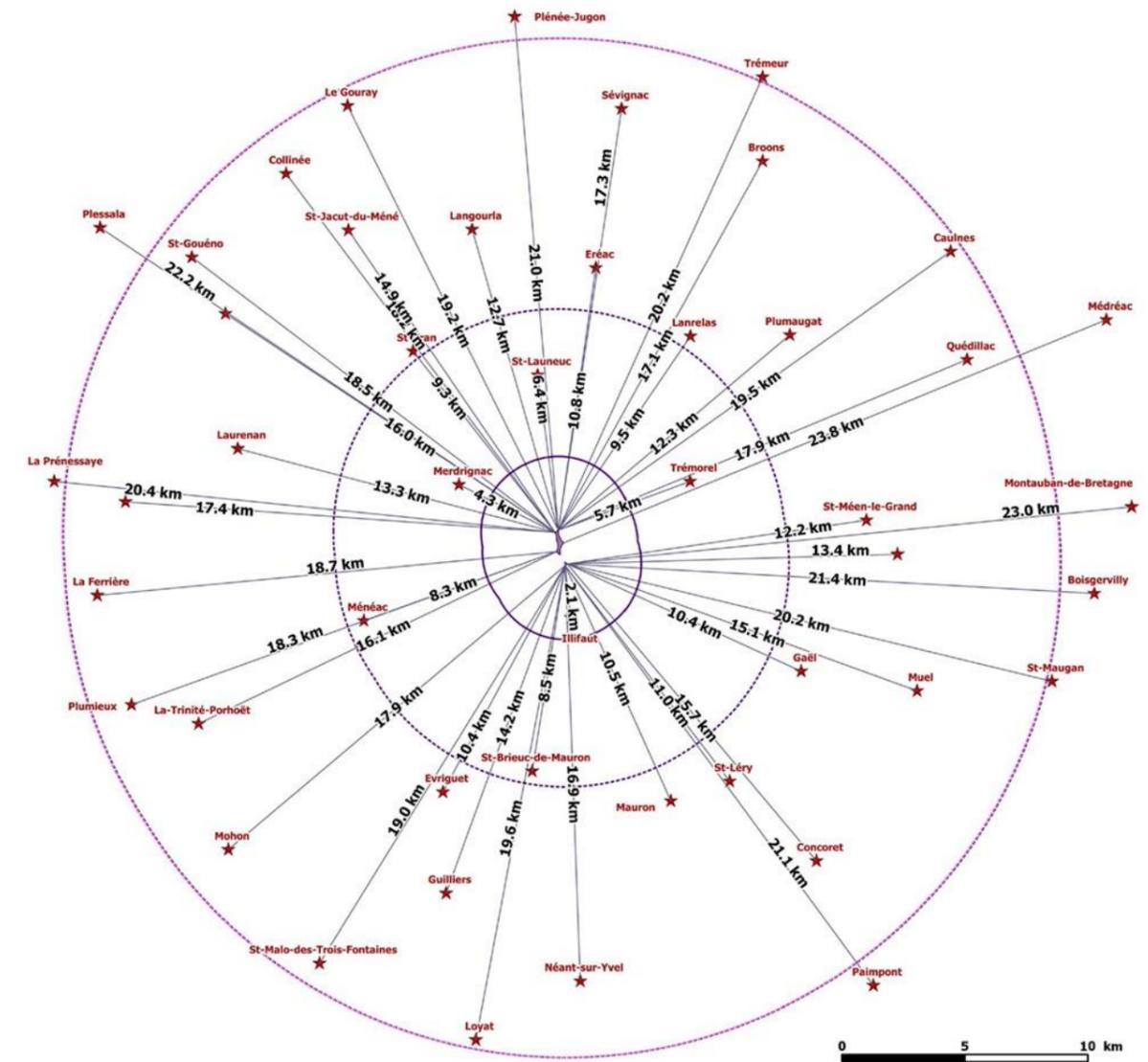
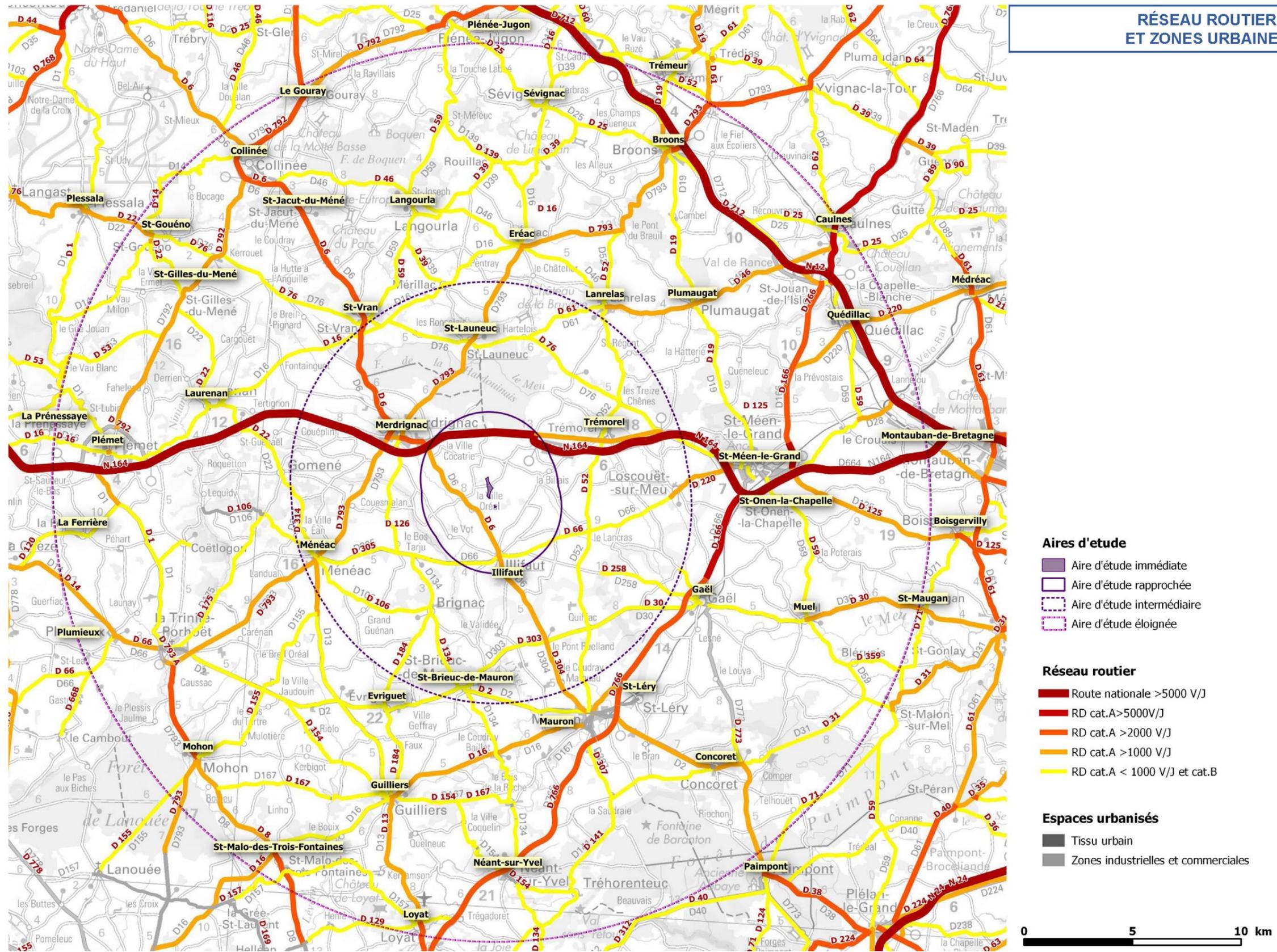


Figure 125 : Distance des agglomérations à l'aire d'étude immédiate (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)



Carte 130 : Réseau routier et zones urbaines (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

1 - 5 Relations visuelles dans l'aire d'étude rapprochée

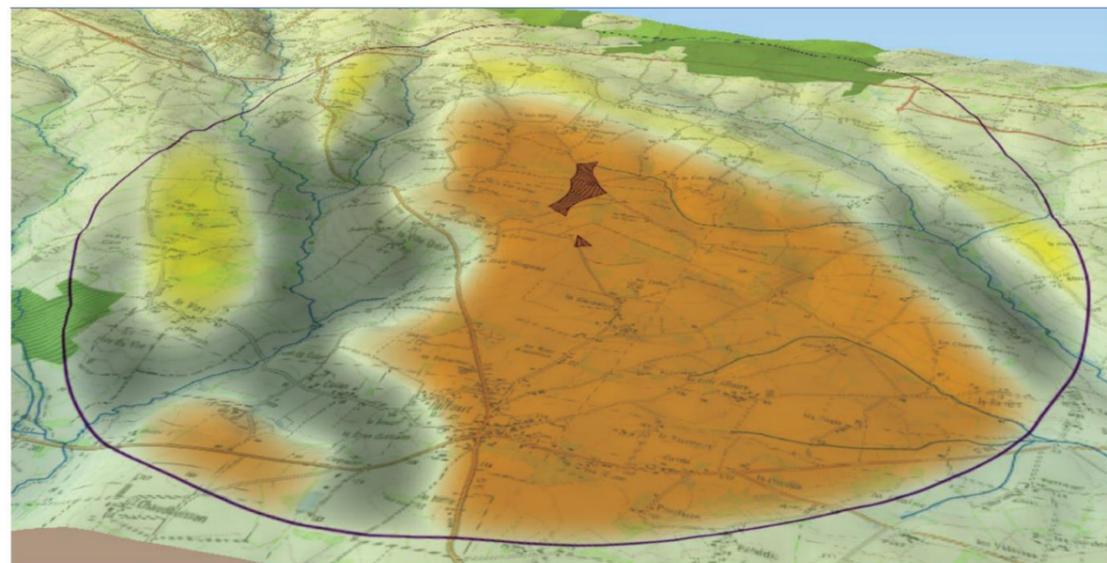
1 - 5a Contexte visuel

L'aire d'étude rapprochée est composée d'un **plateau très faiblement vallonné**, si ce n'est à l'Ouest et à l'Est par la traversée des ruisseaux de l'Hivet et du Muel et de leurs affluents.

Dans ce contexte, les degrés d'ouverture visuelle et les ambiances paysagères dépendent essentiellement de la densité des boisements et linéaires bocagers et de la superficie des parcelles agricoles. Dans le cas présent, le dynamisme agricole s'exprime par un parcellaire élargi, un maillage bocager très peu présent et une faible densité de boisements : à l'exception de la forêt de la Hardouinais au Nord, les boisements se résument à des parcelles de petites dimensions (quelques milliers de mètres carrés à quelques hectares) isolées dans le parcellaire agricole. Il en résulte un fort degré d'ouverture visuelle, générant des vues amples, voire panoramiques depuis les points hauts. Pourtant, les haies et petits boisements qui parsèment le plateau apportent une ambiance « semi-boisée » par leur succession dans les champs du paysage.

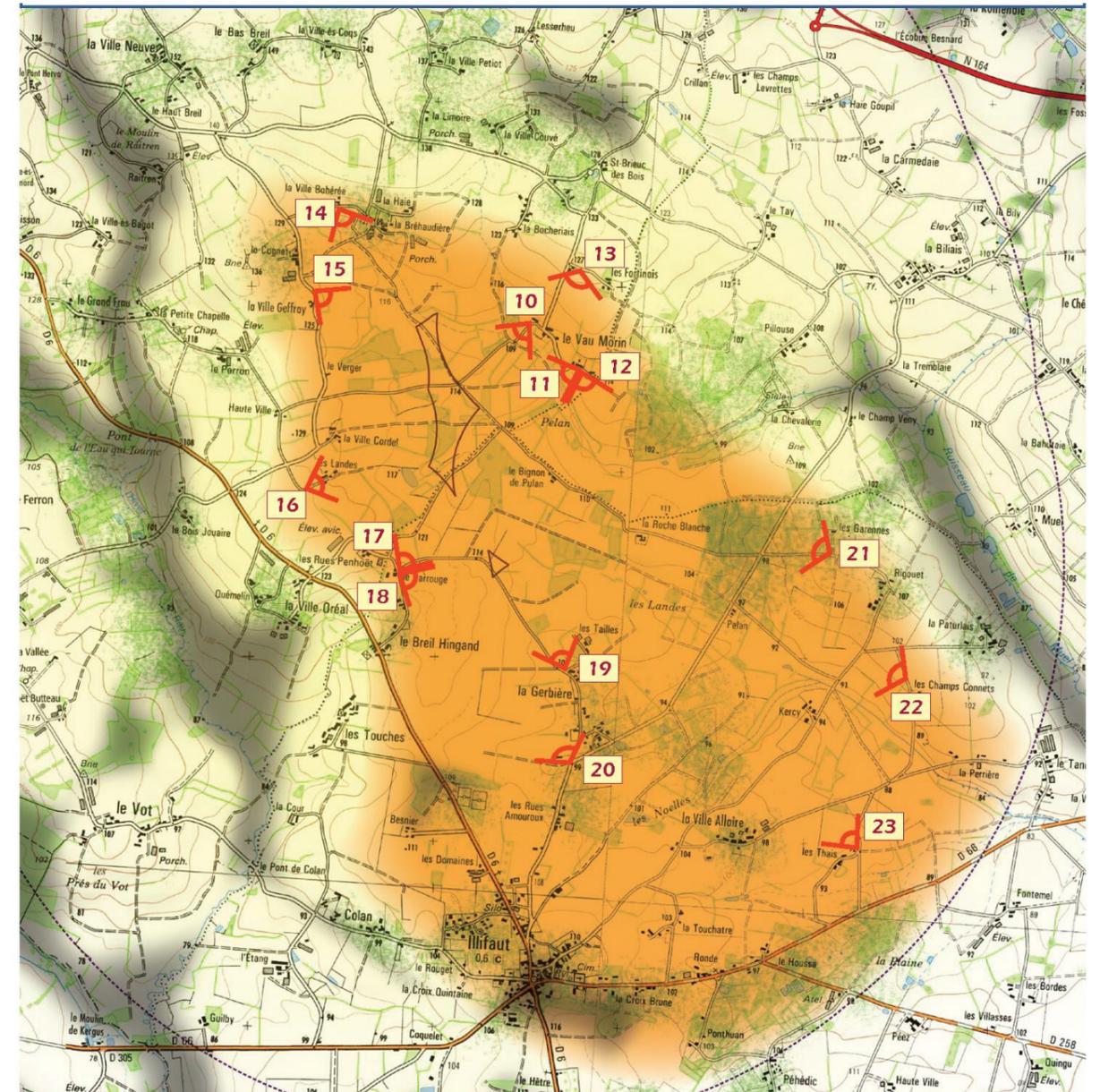
On peut ainsi distinguer trois types de relations visuelles avec le secteur du projet :

- **Les vues depuis le plateau**, depuis des points de vues situés à une altitude similaire ou très proches à celle du secteur du projet ; compte tenu de la faible densité des structures arborées, ces vues sont **essentiellement ouvertes ou filtrées** ;
- **Les vues depuis les lignes de crête et parties supérieures des coteaux** qui bordent les cours d'eau et qui sont orientées vers le secteur du projet. Ces vues sont souvent **panoramiques**, le secteur du projet est inclus dans un paysage perçu à une échelle beaucoup plus grande ;
- **Les vues depuis le fond des vallées et depuis les pieds des coteaux** qui les bordent. Le secteur du projet « au niveau du sol » n'est pas visible, mais sa partie supérieure peut être incluse si on le considère en volume, c'est-à-dire sur une hauteur de 150 m qui est la hauteur potentielle maximale des éoliennes qui seront envisagées dans ce projet. Depuis ces points de vue situés en contrebas du plateau, la vue vers le secteur du projet est **soit fermée, soit tronquée**.



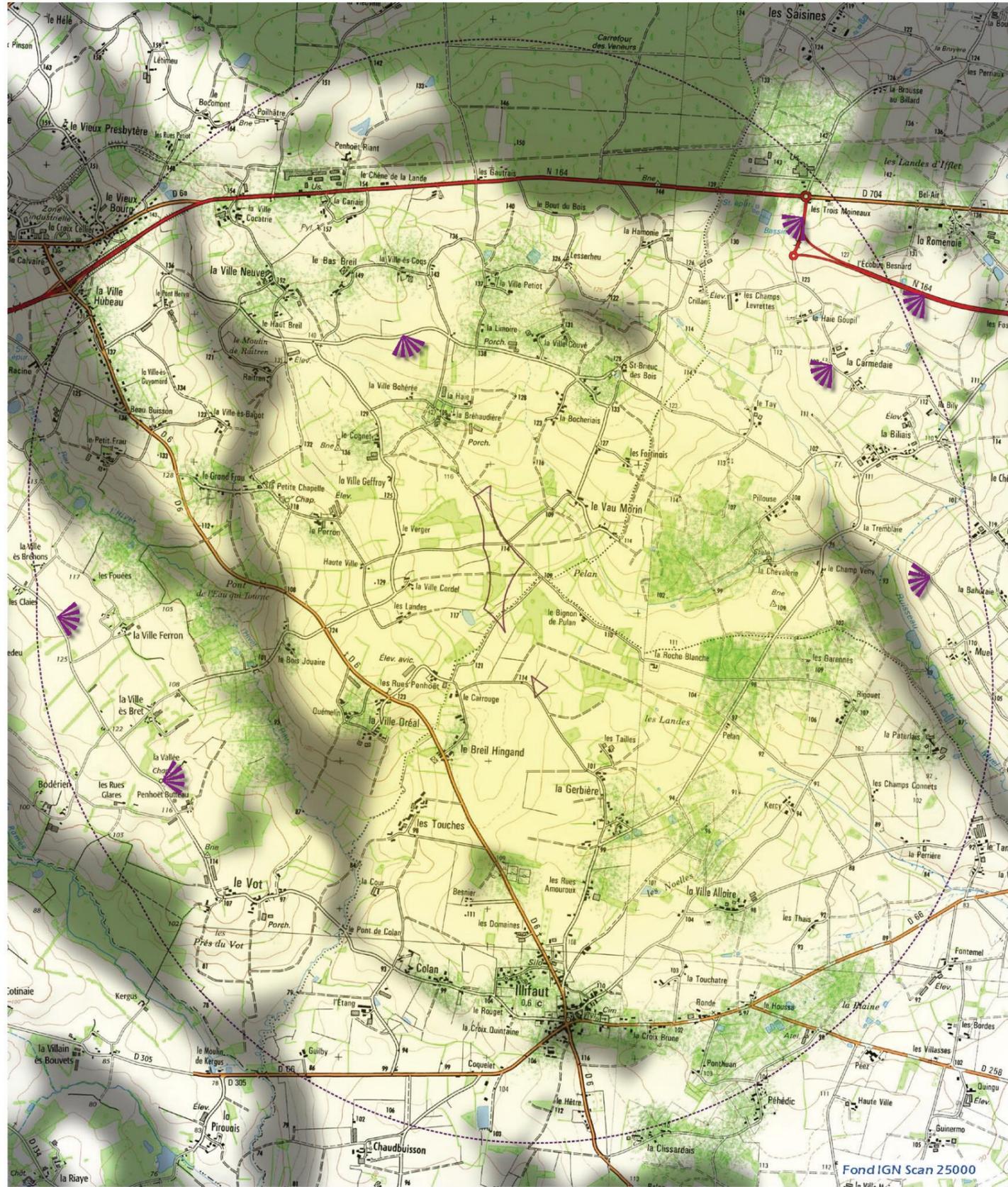
- | | | | |
|--|--|--|-------------------------|
| | 1 - Vues depuis le plateau, majoritairement ouvertes ou filtrées | | Aire d'étude immédiate |
| | 2 - Vues depuis les points hauts, majoritairement panoramiques | | Aire d'étude rapprochée |
| | 3 - Vues fermées ou tronquées ; positionnement en contrebas du plateau | | |
| | Boisement, forêt | | |

Carte 131 : Typologie des vues dans l'aire d'étude rapprochée (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)



- | | | | |
|--|---------------------------------|--|-------------------------|
| | Localisation des prises de vues | | Aires d'étude |
| | Le plateau | | Aire d'étude immédiate |
| | | | Aire d'étude rapprochée |
| | | | 0 1 2 km |

Carte 132 : Les hameaux du plateau – Localisation des prises de vue (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)



PERCEPTION DANS L'AIRES RAPPROCHÉE

PRÉCISION
 L'analyse des covisibilités avec les éléments du patrimoine fait l'objet d'un chapitre spécifique, qui est traité au point 2.7.

N

Vue proche
 Vue semi-éloignée
Vue ouverte : secteur en réciprocity visuelle avec le secteur du projet

Vue filtrée : fermeture visuelle progressive par la végétation (bocage, bosquets, jardins...)

Vue masquée : fermeture visuelle forte par la végétation (boisement, bocage...) ou sans contact visuel du fait du relief

Point de vue panoramique

Aires d'étude
 Aire d'étude immédiate
 Aire d'étude rapprochée

0 1 2 km

Carte 133 : Perception dans l'aire rapprochée (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)



Figure 126 : Le Vau Morin partie Ouest (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

1 - 5b Perceptions depuis les habitations proches

Comme dans tout le Grand-Ouest, l'habitat est ici dispersé (conséquence d'une activité agricole historiquement tournée vers l'élevage).

L'ouverture du paysage génère des relations visuelles avec un grand nombre de hameaux, dans des contextes qui correspondent aux trois types exposés précédemment, repris plus en détail pour les habitations proches.

Les hameaux du plateau

L'ouverture visuelle assez importante sur le plateau intègre le secteur du projet dans le champ visuel de tous les hameaux du plateau, dans un angle de vue qui reste inférieur à 100°, même pour les points de vue situés à l'Est et à l'Ouest, là où l'angle concerné par le secteur du projet est le plus large, tandis que c'est depuis le Sud et le Nord qu'il est le plus étroit. Les photos n°10 à 23 présentent les ambiances paysagères des hameaux du plateau.

Pour certains, les haies et bosquets des jardins ferment la vue sur la campagne depuis les habitations elles-mêmes, mais cette situation n'est pas systématique ; beaucoup de maisons ont une vue ouverte au-delà du jardin. Dans les hameaux situés au Nord et à l'Est, les façades principales sont orientées vers le secteur du projet. Au Vau Morin, des habitations ont ainsi une vue ouverte en direction du secteur du projet.

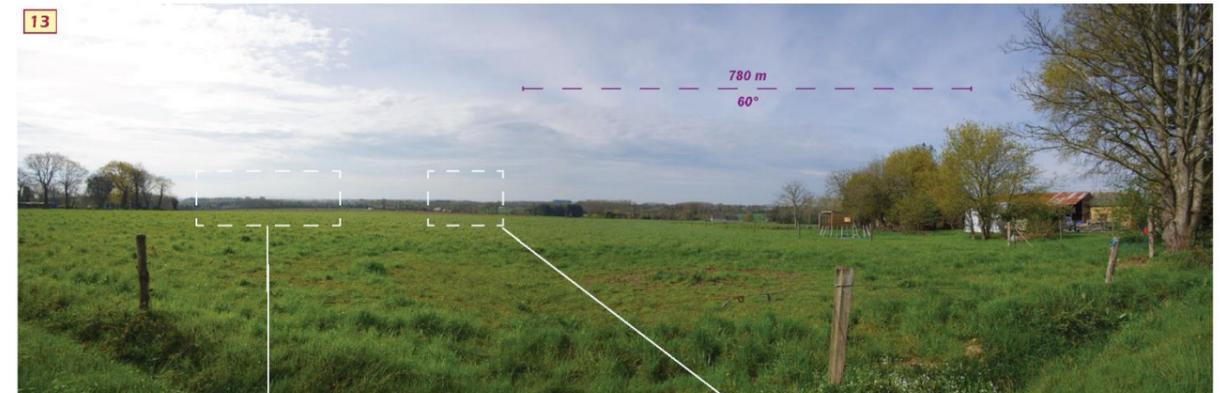
Au Sud en revanche, les façades principales « tournent le dos » au secteur du projet. Celui-ci concerne alors davantage les abords immédiats des hameaux et leur accès que les habitations en elles-mêmes.



Carte 134 : Hameaux situés à l'Est (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)



Le Vau Morin, partie est : ouverture panoramique sur plus de 180°.



Les Fortinais : la vue s'étend sur le plateau au sud et au sud-est, jusqu'au massif de Paimpont à l'avant-plan duquel se dressent les éoliennes de Mauron. Plus discret, le clocher de l'église d'Illifaut signale la présence du bourg.



Figure 127 : Vues sur les hameaux situés à l'Est (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

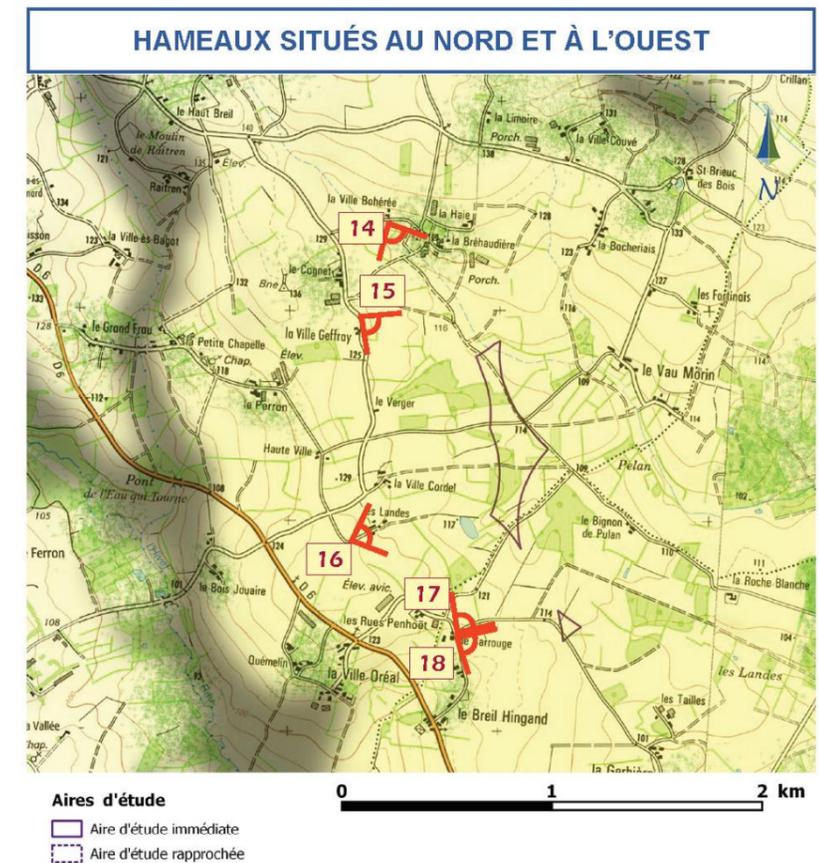
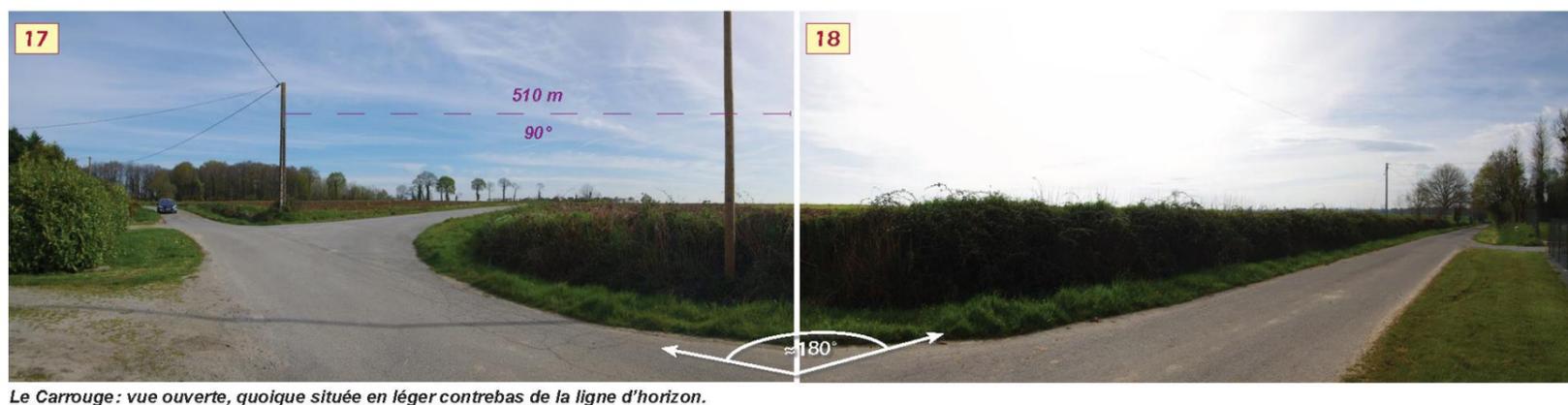


Figure 128 : Vues sur les hameaux situés au Nord et à l'Ouest (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

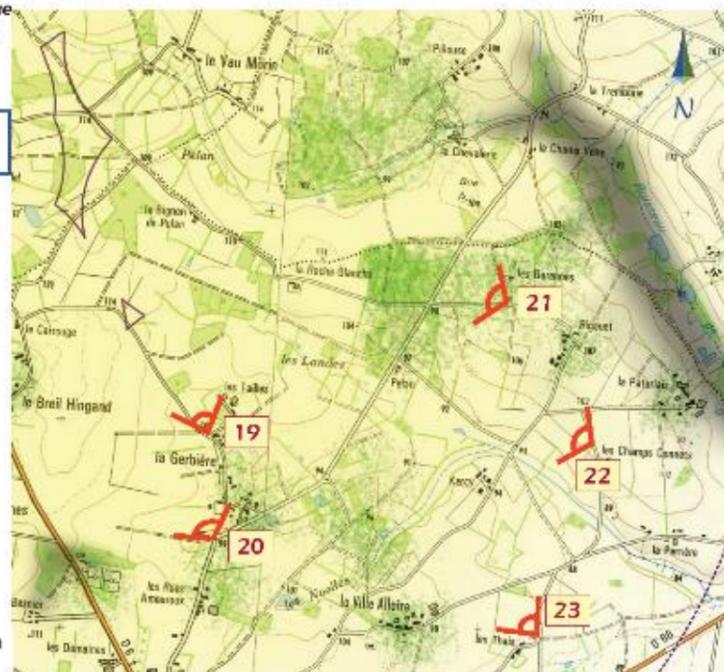


La Gerbière, partie nord : vue ouverte, contenue à droite par les boisements qui rapprochent l'horizon, tandis que la vue s'étend plus au loin sur la gauche. Le secteur du projet est contenu dans un angle étroit.



La Gerbière, partie sud : l'habitation à gauche a une vue ouverte sur la campagne, mais sa façade d'entrée est orientée en direction opposée au secteur du projet.

HAMEAUX SITUÉS AU SUD-EST



Les Garennes : la densité de haies est plus importante que sur le reste du plateau, ce qui apporte une ambiance plus boisée au paysage, quoiqu'il reste ouvert en direction du secteur du projet.



Les Champs Connet : large ouverture visuelle sur le plateau, englobant le secteur du projet dans un angle assez restreint.



Les Thais : le positionnement en léger contrebas de la ligne de crête ferme la vue sur le plateau en lui-même, mais en l'absence de structure végétale d'envergure, la vue parvient à s'étendre par-dessus les boisements que l'on aperçoit au-dessus de la ligne d'horizon.

Figure 129 : Vues sur les hameaux situés au Sud-Est (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

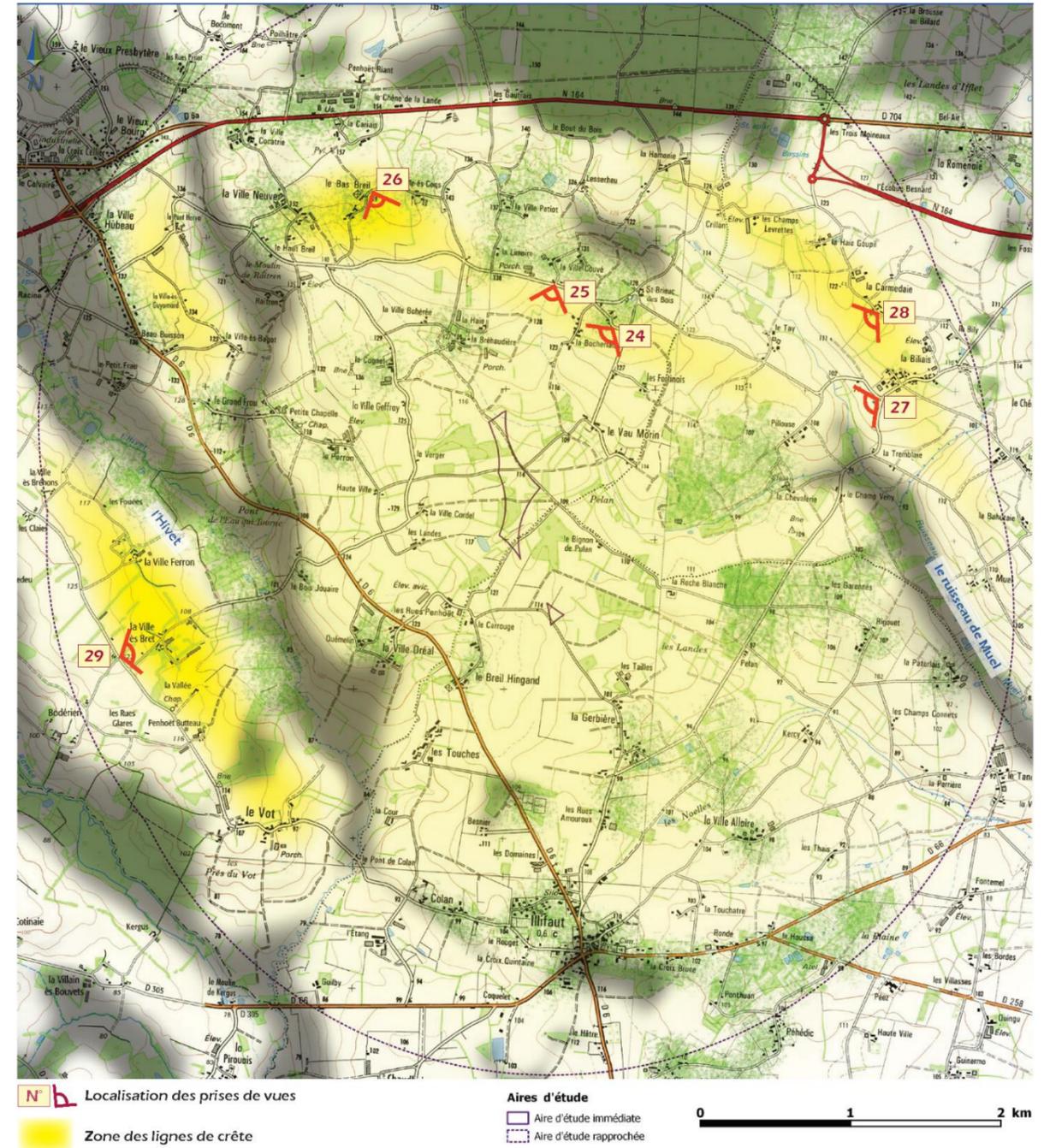
Les hameaux des lignes de crête

Sur les points hauts qui entourent le plateau, en l'absence de structures arborées au premier plan, la vue prend une plus grande ampleur, embrassant tout le plateau. Le secteur du projet est alors au cœur du paysage. Cette situation, majoritaire, se rencontre au Nord et à l'Est de part et d'autre du ruisseau de Muel (photos n° 24 à 28). Là encore, quelques habitations ont leurs façades principales orientées vers le secteur du projet (à la Ville Couvé notamment, photo n° 25).

À l'Ouest, en rive droite de l'Hivet, la trame bocagère est un peu plus dense, ce qui suffit à modifier l'ambiance paysagère et diminuer quelque peu les échelles de perception, sans toutefois fermer les vues vers le plateau (photo n° 29).

En conclusion, la configuration du relief et la très faible densité de structures végétales hautes telles que les boisements et haies bocagères génèrent un paysage majoritairement ouvert sur le plateau depuis celui-ci et ses abords. Le secteur du projet est perçu en totalité depuis la plupart des hameaux ou de leurs abords immédiats et leurs voies de desserte.

Du fait de la proximité des hameaux et de leur nombre, l'enjeu de la visibilité concernant l'habitat riverain est assez fort.



Carte 135 : Les hameaux des lignes de crête – Localisation des prises de vue (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)



24
Saint-Brieuc-des-Bois : la frange sud du hameau domine un panorama incluant le secteur du projet. Les haies des jardins ferment la vue depuis les habitations.



27
La Billais : ouverture vers le plateau au sud-ouest. Les peupleraies implantées dans le vallon au premier plan et les haies bocagères apportent une ambiance davantage boisée et des perceptions à plus petite échelle que dans la plupart des autres secteurs situés en ligne de crête.



25
La Ville Couvé : la frange sud du hameau domine un panorama incluant le secteur du projet. Deux maisons ont leur façade d'entrée orientée vers le secteur du projet.



28
La Cardemais : longue ouverture visuelle vers le sud-ouest, intégrant le secteur du projet.



26
Le Bas Breil : longue ouverture visuelle vers le sud-est, intégrant le secteur du projet dans sa plus faible largeur.



29
La Ville ès Bret : Les haies et bosquets qui se succèdent dans les différents plans apportent une profondeur de champ au paysage et réduisent quelque peu l'échelle de perception. La vue sur le secteur du projet est filtrée par la trame végétale, qui reste toutefois peu dense en dehors des boisements. .

Figure 130 : Vues depuis les hameaux en lignes de crête (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

1 - 5c Les vues depuis les bourgs et agglomérations proches

L'aire d'étude rapprochée compte un bourg (Illifaut) et la frange orientale de l'agglomération de Merdrignac.

Une relation visuelle depuis le bourg d'Illifaut et ses abords

Le bourg d'Illifaut est situé sur le plateau à plus de 1,5 km du secteur du projet, à une altitude comparable : 105 à 110 m NGF pour le bourg et 110 à 115 m NGF pour la zone d'implantation potentielle.

La faible densité de végétation haute aux abords immédiats du bourg entraîne une relation visuelle assez importante avec le plateau qui s'étend au Nord, incluant le secteur du projet, surtout depuis l'est (photos n° 31 et 33). La situation est un peu plus fermée au Nord (photo n° 30) et à l'Ouest. Depuis le centre, le secteur du projet est situé dans l'axe de la D 6 (photo n° 32), qui génère une interruption dans la fermeture visuelle du centre-bourg par le bâti qui l'entoure.

Compte tenu de ces différentes situations, **l'enjeu de la relation visuelle avec le bourg d'Illifaut est fort.**

Une fermeture visuelle rapide depuis l'entrée de Merdrignac

Le centre ville de Merdrignac est implanté à l'amont immédiat de la confluence des ruisseaux de l'Hyvet et du Duc, dans l'aire d'étude intermédiaire. La partie orientale de la ville est située sur un coteau incliné dans une direction opposée à celle du secteur du projet et ne possède pas de vue vers celui-ci. La sortie Sud-Est, par la D 6 suit une ligne de crête. Des habitations se sont implantées de part et d'autre de la route, éloignant vers le Sud la sortie de ville.

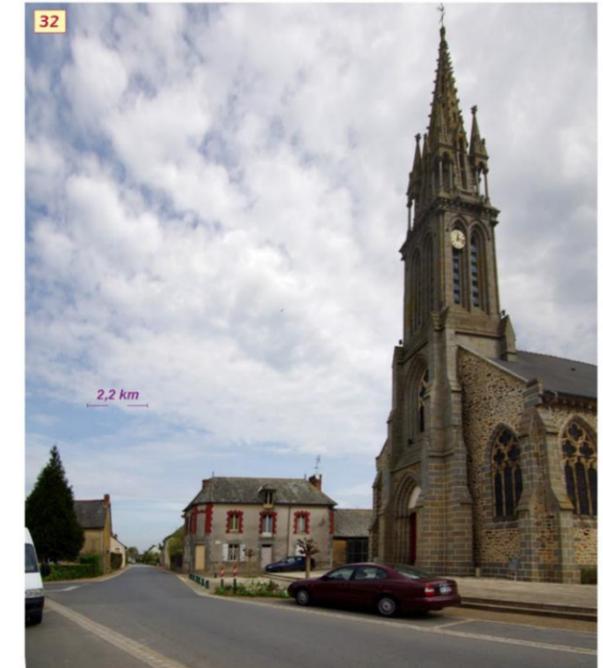
Malgré sa situation en hauteur, cette frange de l'agglomération ne possède pas de vue spécifiquement ouverte en direction du plateau qui accueille le secteur du projet. La végétation qui accompagne les habitations est suffisamment ancienne et développée pour filtrer assez fortement la vue, aidée en cela par les maisons elles-mêmes (photo n° 34). Ce n'est qu'à la sortie effective de l'agglomération que la vue peut s'étendre vers le Sud-Ouest, tout en restant assez filtrée par les boisements et haies bocagères présentes au premier plan (photo n°35).



Sortie nord du bourg d'Illifaut par la D 6. La vue sur le plateau est fermée par le bâti et la végétation.



Sortie nord-est du bourg d'Illifaut par la voie communale. La vue sur le plateau est totalement ouverte, une fois passées les dernières habitations.



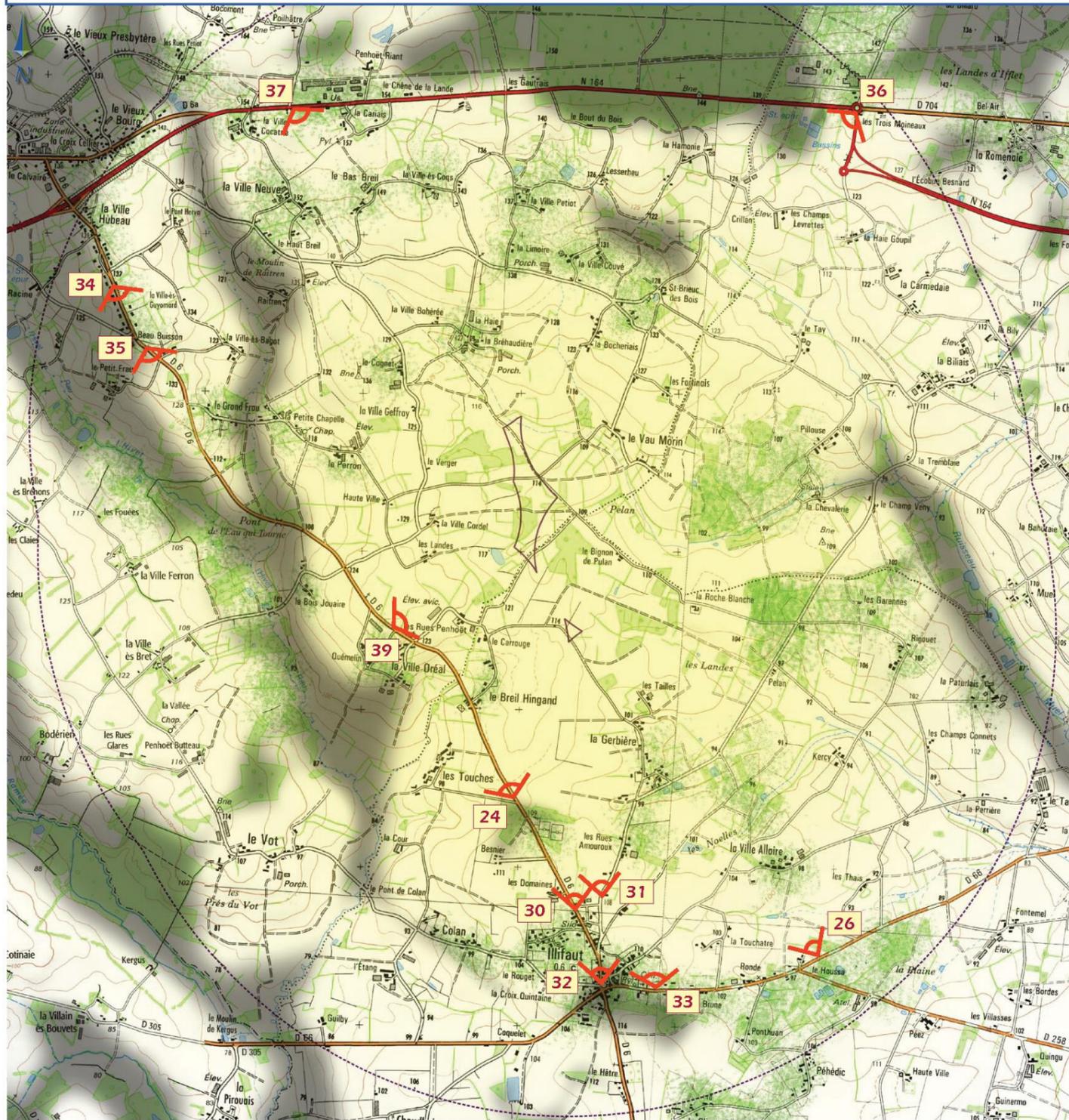
Au centre du bourg d'Illifaut. La vue vers le secteur du projet se situe dans l'axe de la D 6.



Entrée est du bourg d'Illifaut par la D 66. La vue sur le plateau reste ouverte jusqu'aux premières maisons du bourg. Quelques pommiers apportent un premier plan au paysage, sans réellement filtrer ni fermer la vue, du fait de leur faible densité.

Figure 131 : Vues depuis les bourgs et agglomérations proches (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

**LES AGGLOMÉRATIONS ET VOIES DE COMMUNICATION DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE
LOCALISATION DES PRISES DE VUES**



À la sortie de Merdrignac : la vue est filtrée de part et d'autre par la succession des habitations et par la végétation qui les borde.



Étroite fenêtre visuelle lointaine sur le parc éolien de Ménéac à 7,5 km.



Après les dernières habitations le long de la D 6, la vue s'ouvre partiellement en direction du secteur du projet.

Figure 132 : Vues depuis les agglomérations et voies de communication dans l'aire d'étude rapprochée (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

Pas d'enjeu sur les zones ouvertes à l'urbanisation sur la commune de Merdrignac

La commune de Merdrignac est dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU), approuvé le 19 décembre 2007.

Le plan de zonage fait apparaître deux types de zonage au Sud de la N 164 :

- « La zone A est une zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Ne sont autorisées, dans cette zone, que les constructions, installations ou utilisations du sol nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole. »
- « Les zones NH correspondent à des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée, dans l'espace rural, pouvant admettre des évolutions des habitations et activités existantes compatible avec cet habitat, à la condition qu'elles ne portent atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers, ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages ».

Les zones d'urbanisation future (1 AU et 2 AU) se situent toutes au Nord de la N 164, dans la continuité de la zone urbaine, qui se situe dans l'aire d'étude intermédiaire du projet éolien.

Il n'est donc pas prévu d'ouverture à l'urbanisation, qui modifierait significativement la situation relative à l'habitat à court ou à long terme dans l'aire d'étude rapprochée.

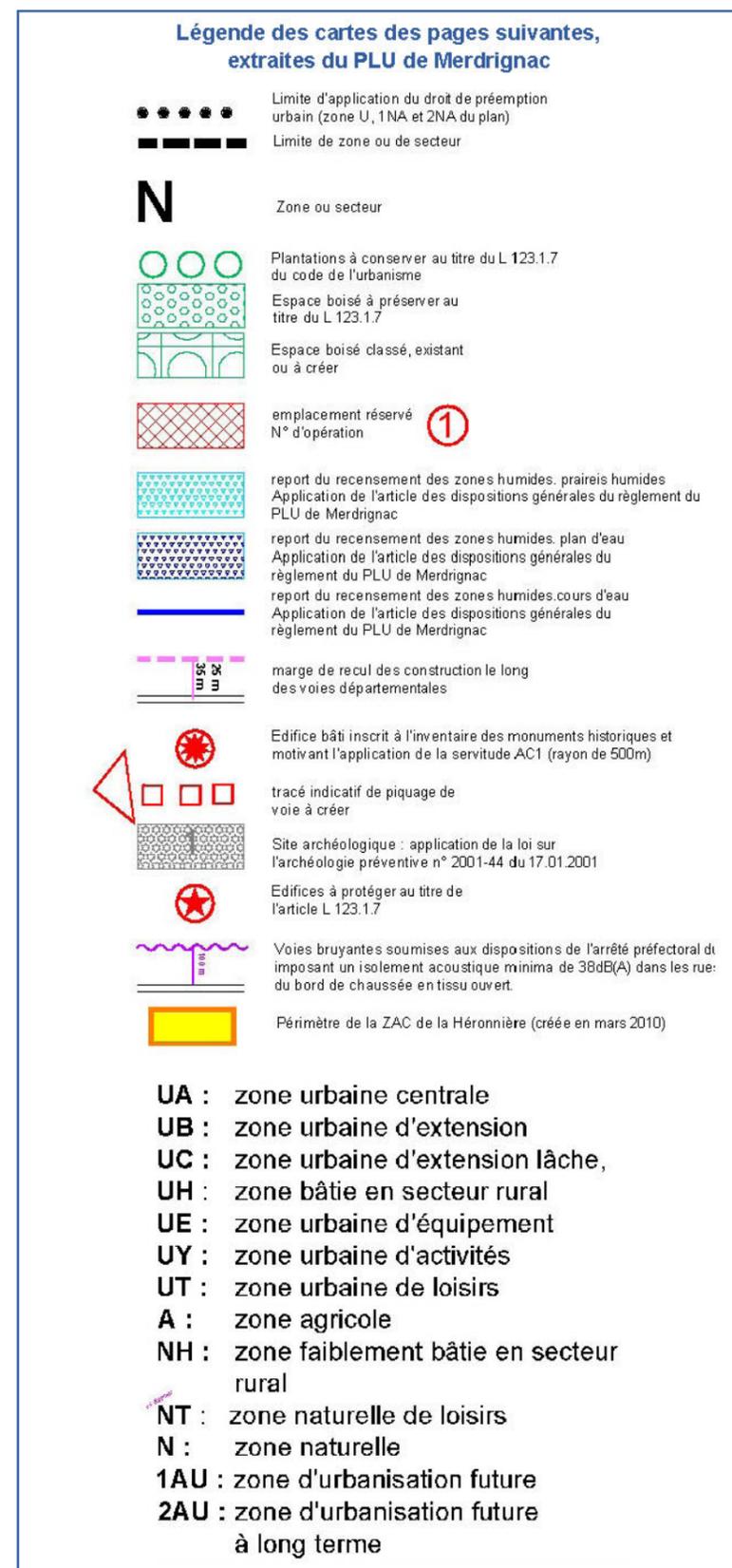
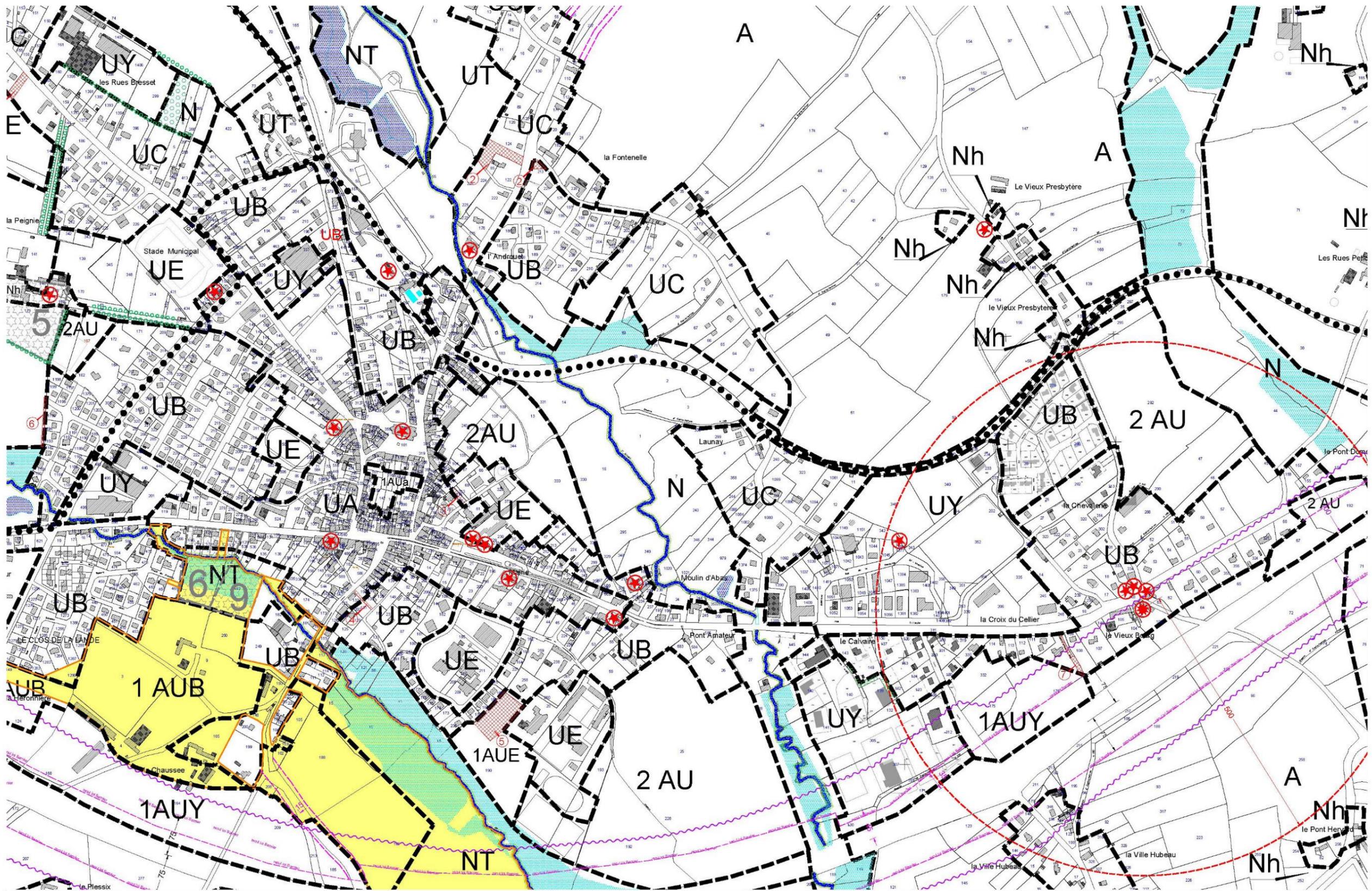


Figure 133 : Légende des cartes des pages suivantes, extraites du PLU de Merdrignac (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)



Carte 136 : Extrait du PLU de Merdignac – Zone Sud (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)



Carte 137 : Extrait du PLU de Merdrignac – Zone centrale (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

1 - 5d Les vues depuis les voies de communication proches

L'aire d'étude rapprochée comporte un axe routier structurant majeur (la N 164) et deux axes départementaux de trafic nettement moindre, la D 6 et la D 66.

La N 164 : un tracé soumis à évolution

Sur l'ensemble de son parcours, la N 164 fait l'objet d'un passage progressif en voie express ; à l'Est de Merdrignac, le tronçon réalisé en 2 x 2 voies s'arrête aux limites de l'aire d'étude rapprochée, qu'il traverse par son tracé ancien, à deux voies, jusqu'à rejoindre la déviation de Merdrignac, déjà en 2 x 2 voies.

La traversée de l'aire d'étude rapprochée passe actuellement par la forêt de la Hardouinais. Cette longue séquence au paysage totalement fermé ne présente bien entendu aucune liaison visuelle avec le secteur du projet.

Le tracé retenu en 2015 à l'issue de la consultation publique passe par le Sud de la forêt, puis au Nord de l'axe actuel, entre la forêt et la déviation de Merdrignac. Le tracé exact n'étant pas connu (les deux tracés retenus sont les variantes 4 et 4 bis figurant sur la carte ci-contre), **il n'est pas possible d'estimer avec précision la relation visuelle qu'aura la N 164 avec le secteur du projet à l'issue de la mise en 2 x 2 voies**. La topographie incite à l'ouverture de la vue vers le plateau, la route passant sur la frange haute d'un coteau orienté vers le Sud, mais cela dépendra aussi du profil en travers de chaque séquence (passage en remblai ou en déblai) et bien entendu de la densité de la végétation qui bordera l'axe routier.

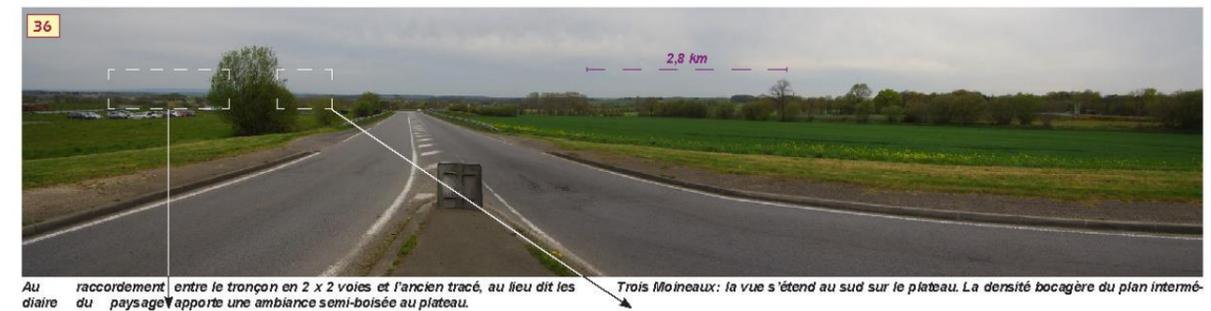


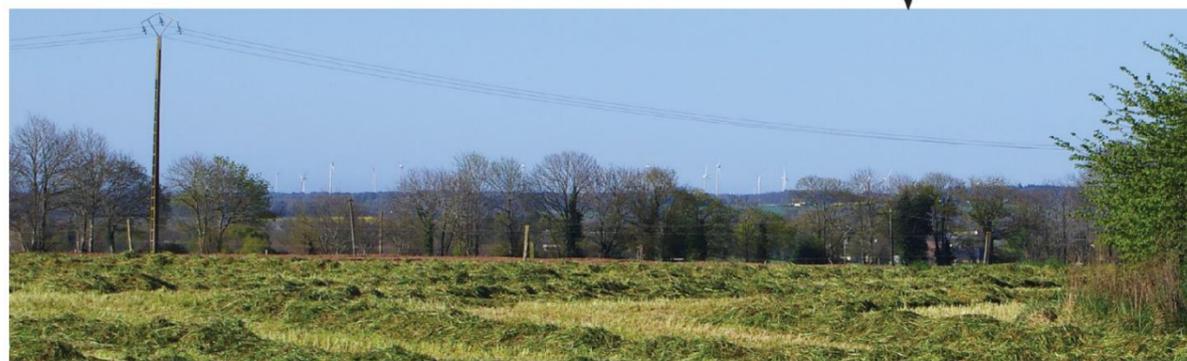
Figure 134 : Famille de variantes retenues pour la mise à 2 x 2 voies de la N 164 à l'Est de Merdrignac (carte en haut) et vues sur le projet depuis les axes de communication (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

À l'heure actuelle, les zones empruntées par la N 164 à l'Est et à l'Ouest de la forêt de la Hardouinais présentent des ouvertures visuelles orientées vers le Sud. On y note l'importance du massif de Paimpont dans la caractérisation de l'horizon au Sud-Est et la présence du parc éolien de Mauron, dans la même direction, sur le plateau. Au Sud-Ouest, l'ensemble formé par les parcs éoliens du Haut-Village (Ménéac), la Butte des Fraus (Ménéac et Mohon) et la Butte des Chenaux (Mohon) est parfois visible. Il constitue un groupe dense d'éoliennes, contenu dans une portion assez réduite de l'horizon, agissant en contrepoint du massif de Paimpont sur la ligne d'horizon. Le secteur du projet se situe ainsi dans un paysage d'ores et déjà caractérisé par des constituants d'envergure, l'un étant naturel (le massif géologique) l'autre étant anthropique (les parcs éoliens).

L'enjeu concernant la vision du projet éolien depuis la N 164 est assez fort et il intègre celui de l'intervisibilité avec le parc éolien de Mauron et, dans une moindre mesure avec l'ensemble formé par les trois parcs éoliens au Sud-Est.



Le secteur du projet est situé à l'avant du parc éolien de Mauron. Le massif de Paimpont impose sa silhouette massive sur la ligne d'horizon.



Les parcs éoliens du Haut-Village, de la Butte des Fraus et de la Butte des Chenaux (respectivement à 9 km, 13 km et 15,7 km) sont perçus en enfilade et constituent un groupe dense au sud-ouest. Le plus éloigné est cependant à peine visible.

Figure 135 : Intervisibilités entre parcs éoliens depuis la RN 164 (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

Le réseau secondaire : un enjeu centré sur la D 6

Reliant Merdrignac à Illifaut, la D 6 longe la frange occidentale du plateau qui accueille le secteur du projet et passe à moins d'un kilomètre de celui-ci. Sur l'essentiel de la séquence entre les deux agglomérations, la vue est ouverte sur le plateau. Vers l'Ouest, la vue s'étend au-delà de la vallée de l'Hivet, jusqu'aux reliefs du Mené. Reliée à la N 164 à l'entrée de Merdrignac, elle supporte un niveau de trafic compris entre 1 000 et 2 000 véhicules par jour en moyenne journalière annuelle, assurant une fonction de transit, entre notamment la N 164 et le réseau local de desserte.

L'enjeu de la perception depuis la D 6 est assez fort, du fait de la longueur de la séquence paysagère du plateau, combinée à l'ouverture visuelle et la proximité du secteur du projet.

Le Sud de l'aire d'étude rapprochée est traversé par la D 66 qui relie Saint-Méen-le-Grand à Ménéac, via Illifaut. Cet axe reçoit un trafic inférieur à mille véhicules par jour. À la traversée du plateau, il dispense des séquences aux vues ouvertes vers le Nord (cf. photo n° 33, page 38) et d'autres aux vues plus filtrées (photo n° 40) toutes à plus de 2 km du secteur du projet.

L'enjeu de la perception depuis la D 66 est modéré à faible, du fait d'un éloignement plus fort que pour l'axe précédent, une fréquentation moins importante et des ouvertures visuelles moins soutenues.



La D 6 dans le sens sud-nord : la vue s'étend à droite sur tout le plateau, intégrant le secteur du projet. À gauche, le regard s'échappe au loin jusqu'aux reliefs du Mené.



La D 6 dans le sens sud-nord : les ruelles (arbres régulièrement émondés) qui subsistent ponctuent cette partie du plateau sans y apporter de fermeture visuelle.



Le long de la D 66 : la vue sur le plateau est ici filtrée par un boisement et les haies bocagères qui le prolongent.

Figure 136 : Perceptions visuelles depuis la D 6 (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

1 - 6 Relations visuelles dans les aires d'étude intermédiaire et éloignée

Sur cette emprise seront étudiées les vues semi-lointaines à lointaines, dans le but de caractériser les types de perceptions potentielles en direction du secteur du projet. Dans l'aire d'étude intermédiaire, il sera également observé le fonctionnement visuel de la structure paysagère à travers la recherche des points de vue.

Les perceptions potentielles en direction du secteur du projet seront analysées depuis les lieux de fréquentation et les grands axes de déplacement. Les covisibilités et intervisibilités avec les éléments de patrimoine et avec les autres parcs éoliens sont étudiées plus après en détail, dans des paragraphes dédiés.

Les vues longues ont la particularité d'être très dépendantes des conditions météorologiques. En particulier, la luminosité et la nébulosité ont une forte influence sur les contrastes de couleur, la netteté des horizons lointains et la visibilité des éoliennes. Les observations et photographies suivantes ont été réalisées par temps clair, afin d'observer le paysage dans les meilleures conditions de visibilité. Cependant, dans le Centre-Bretagne au climat humide, les brouillards, la pluie ou d'autres variations météorologiques atténuent fréquemment les perceptions lointaines.

1 - 6a Contexte visuel

Les perceptions depuis un lieu éloigné sont très dépendantes du relief et de la composition du paysage : plus l'on s'éloigne et plus le moindre petit relief plus élevé que le point d'observation viendra masquer le projet. Ce phénomène est accentué lorsque le relief est couvert d'arbres (boisements, bosquets...) et lorsque l'obstacle visuel est proche.

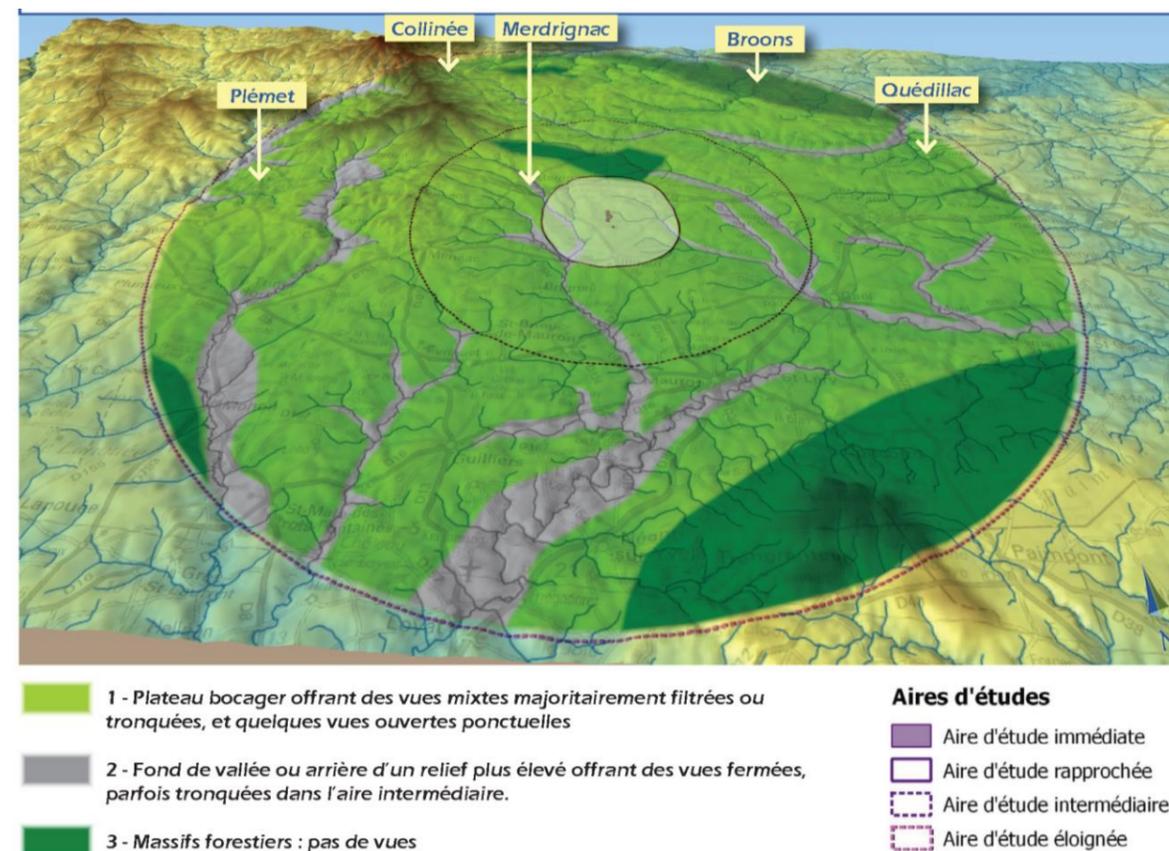
L'aire d'étude intermédiaire et l'aire d'étude éloignée sont essentiellement composées de plaines vallonnées et de bas plateaux, avec des grandes parcelles cultivées élargies, des bosquets et des portions de haies restantes. Ce paysage est parcouru par des vallées faiblement à moyennement encaissées. Deux reliefs émergent: le Mont Mené au Nord-Ouest et le Massif de Paimpont au Sud-Est.

On distingue trois types de relations visuelles avec le secteur du projet :

- **Depuis les plaines et plateaux, des vues mixtes.** Filtrées, tronquées, parfois ouvertes ou ponctuellement fermées, elles varient très rapidement à quelques centaines de mètres près. Elles dépendent essentiellement de la densité des boisements, de la continuité des linéaires bocagers et de la taille des parcelles agricoles. Elles sont souvent filtrées ou tronquées, mais on observe ponctuellement des vues ouvertes à l'occasion de la présence de grandes parcelles et d'un relief légèrement dominant. En raison du vallonnement, la distance avec le projet joue un grand rôle : dans l'aire d'étude éloignée, une grande parcelle ouverte n'offre pas systématiquement de perception, le projet pouvant être facilement masqué par un petit relief de proximité.
- **Les vues masquées par le relief, fermées ou tronquées.** Elles se situent au fond et sur les flancs des vallées ou à l'arrière d'un relief plus élevé. Dans l'aire éloignée, toute la vallée connaît des vues masquées, alors que dans l'aire intermédiaire, seul le fond et le coteau situé du côté du projet sont concernés.

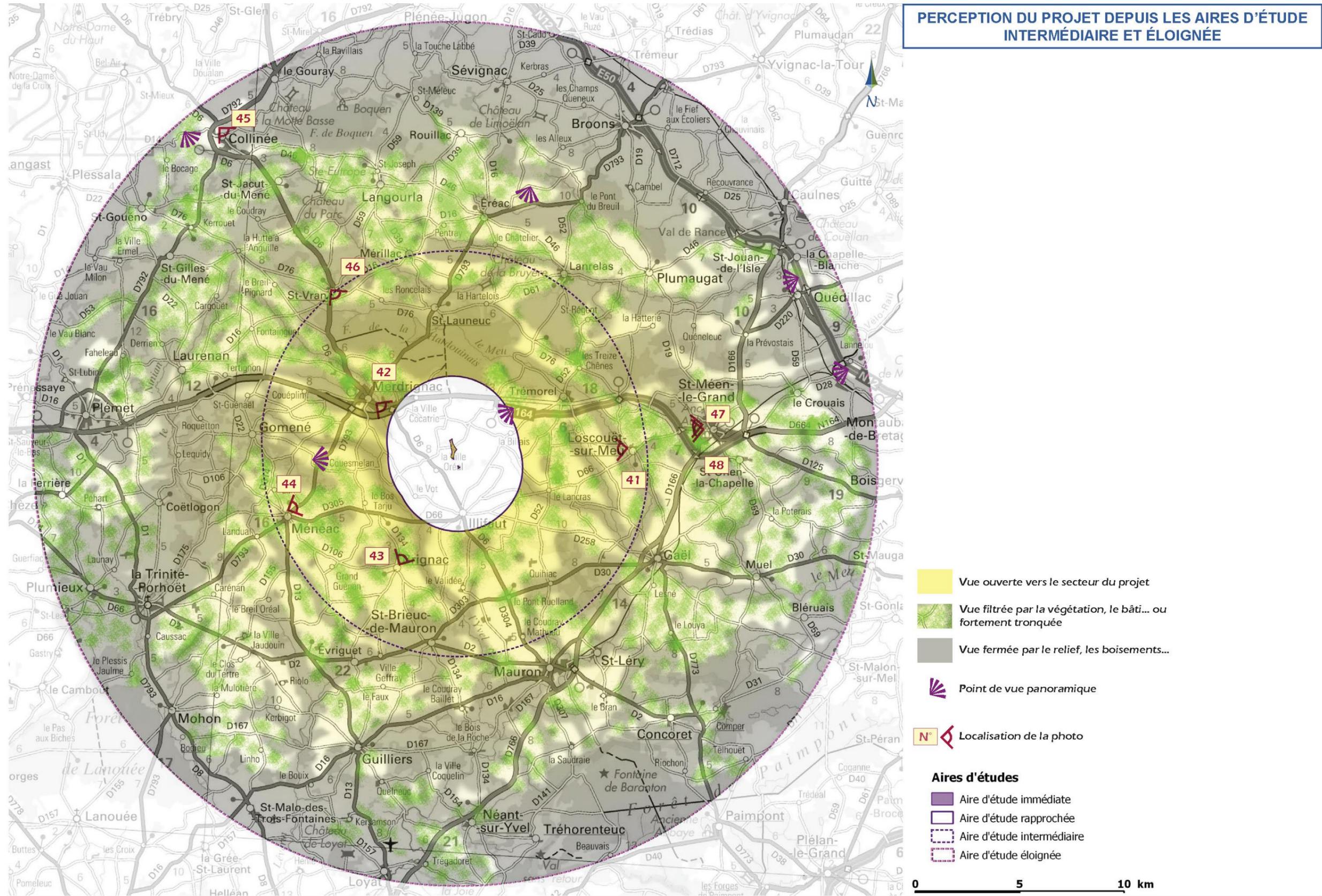
- **Les zones boisées qui ne permettent pas de vues.** Leurs abords sont souvent également très arborés et filtrent fortement les perceptions. Du côté opposé au projet, le masque visuel se prolonge sur plusieurs centaines de mètres – voire sur quelques kilomètres dans l'aire d'étude éloignée – et en fonction du relief.

On notera que le filtre visuel dû aux haies varie selon la saison : les vues sont plus filtrées en hiver et plus masquées en été. De plus, la pratique, par endroit encore en vigueur, de l'émondage des ragosses fait varier les perceptions avec les cycles d'élagage : la taille des branches latérales réduit l'emprise du filtre visuel. La carte de la page suivante prend en compte cette variation saisonnière de la perception du secteur du projet.



Carte 138 : Typologie des vues dans les aires d'étude intermédiaire et éloignée (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

- ⇒ À l'exception des fonds de vallées et des massifs forestiers, les perceptions en direction du projet sont souvent filtrées, plus ou moins en fonction de la densité du bocage.
- ⇒ Les vues ouvertes sont relativement rares.



Carte 139 : Perception du projet depuis les aires d'étude intermédiaire et éloignée (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

1 - 6b Relations visuelles depuis l'habitat

Par leur configuration, les villes, villages, hameaux et habitations isolées sont souvent protégés des vues vers l'extérieur : la proximité des bâtiments voisins n'autorise que les habitations périphériques à avoir des perceptions vers l'extérieur, souvent filtrées par les arbres des haies plantées en périphérie des parcelles et des limites d'agglomération. L'organisation de chaque propriété a également des conséquences sur les perceptions : les vues vers le Sud sont généralement favorisées par des ouvertures plus généreuses et un espace plus dégagé qu'au Nord ; **les habitations situées au Nord du projet sont donc plus souvent concernées par des perceptions.**

Peu d'habitations, qu'elles soient regroupées (villes, bourgs, villages, hameaux) ou isolées, connaissent de vues longues ou même semi-longues en direction du secteur du projet : le bocage, les bosquets, les boisements et surtout, le relief vallonné omniprésents ferment, tronquent ou filtrent les vues. Un facteur peut cependant permettre des perceptions en direction du secteur du projet : le relief, s'il est suffisamment abrupt et/ou peu boisé, et orienté en direction du projet. C'est une configuration que l'on retrouve rarement, les coteaux étant généralement assez boisés. Les villes et bourgs présentant une perception potentielle sont illustrées ci-après.

Dans l'aire d'étude intermédiaire

On distingue :

- La partie Nord : au-delà de la forêt de la Hardouinais, les villes et villages (dont Saint-Launeuc) sont protégés de toute perception en direction du projet par le masque visuel de la forêt située sur un point haut.
- Les vallées : les hameaux et habitations y sont protégées de toute perception en direction du projet par le relief. Il n'existe pas d'agglomération implantée en fond de vallée (Merdrignac est bien située entre deux cours d'eau, mais la ville occupe un promontoire orienté en direction du projet). Loscouët-sur-Meu occupe un flanc de vallée orienté en direction du projet ; malgré un point haut situé à 5 km entre le village et le projet, des perceptions tronquées sont envisageables depuis l'entrée Ouest du village. Un photomontage viendra confirmer cette perception en direction du projet depuis ce point.
- Les habitations situées à l'arrière d'un relief plus élevé : elles pourront avoir des vues tronquées, et parfois filtrées par la présence de haies ou bosquets. La plupart sont souvent entourées par des arbres proches qui masquent les vues longues. Saint-Brieuc-de-Mauron est dans ce cas ; la présence du bois de la Brenhaguet, de bosquets et haies denses empêche toute perception en direction du secteur du projet.
- Les villes situées sur les plateaux et les plaines ouvertes, bénéficiant uniquement du filtre arboré, selon sa densité. Merdrignac, malgré son orientation en direction du secteur du projet n'aura pas de perception de celui-ci, les vues étant masquées par le bâti proche et par la végétation abondante qui accompagne les rivières longeant la ville de part et d'autre. Brignac est coupé des perceptions en direction du projet par des boisements et bosquets entourant le village, qui filtrent fortement les vues. Les habitations de Ménéac sont la plupart également entourées de haies ; cependant le terrain orienté en direction du projet permet quelques vues longues depuis une rue située côté Nord (photo ci-dessous). Depuis les abords de Trémorrel, sur la D 764, des perceptions en direction du projet sont probables, mais pas depuis les habitations situées à l'arrière de haies et de quelques bosquets plantés en limite d'agglomération.



Depuis l'entrée ouest de Loscouët-sur-Meu : l'absence de végétation au premier plan, combinée à la présence d'une vallée en contrebas au second plan offre une vue dégagée en direction du secteur du projet. Le versant opposé de la vallée, bien boisé, viendra fortement tronquer la perception. Une petite poignée de maisons est concernée.



Vue depuis Merdrignac : bien que le projet soit situé dans l'axe de la rue, le bosquet d'arbres plantés en bout de perspective et la dernière maison masquent le secteur du projet. Un photomontage viendra confirmer l'absence de perception.



La vue depuis le nord-est de Brignac s'arrête sur un bosquet dont l'épaisseur masque complètement le secteur du projet.



Vue depuis les abords de Ménéac.

Figure 137 : Perceptions visuelles depuis l'habitat de l'aire d'étude intermédiaire (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

Dans l'aire d'étude éloignée

Ici, les vues en direction du projet sont à plus de 9 km. **La plupart des lieux d'habitation n'ont pas de perception du secteur du projet.**

Quelques exceptions apparaissent dans le cas de relief élevé, tel que le massif du Mont Mené :

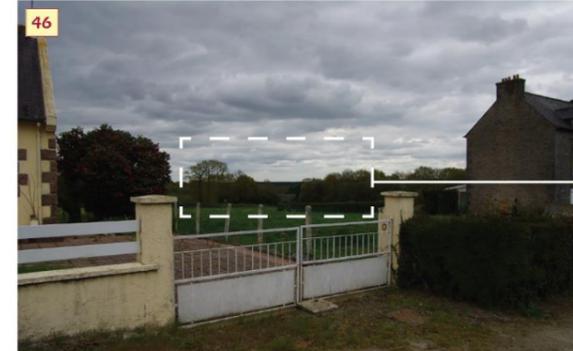
- Le village de Collinée est situé sur un des points les plus hauts de l'aire d'étude et connaît des vues dominantes sur la campagne environnante. L'entrée Nord-Ouest, située à 250 m d'altitude domine le village et offre une belle vue sur les toitures. En théorie, le bout des pales des éoliennes du projet pourraient apparaître, très fortement tronquées, au-dessus des toitures de la ville, mais la distance de 19,5 km rend cet enjeu non significatif.
- Bien que situé à une altitude bien moindre (210 à 220 m), Saint-Vran offre également des vues lointaines sur la campagne environnante. Distant d'un peu moins de 10 km, il pourra avoir une perception potentielle tronquée sur le projet. Un photomontage viendra préciser cette hypothèse.

Située à plus de 12 km du projet, la ville de Saint-Méen-le-Grand est située à l'arrière d'une vallée dont le versant opposé tronque fortement les vues en direction du projet. Grâce aux arbres plantés sur le versant opposé de la vallée qui apportent un filtre visuel fort, le secteur du projet est peu perceptible. De plus, des éléments proches (bâti et arbres urbains) masquent ou filtrent les perceptions en direction du projet, limitant fortement les points de vue concernés.

Un photomontage viendra illustrer cette perception potentielle.



45 Depuis les hauteurs de Collinée: la vue est ouverte et dominante sur la campagne et la ville de Collinée. À cette distance importante, le secteur du projet est masqué par l'ensemble des bâtiments de la ville.



46 Vue depuis Saint-Vran: une fenêtre visuelle entre deux maisons permet d'apercevoir l'horizon lointain au-delà d'une crête boisée située à 3,5 km.



47 Depuis la plupart des points de vue de Saint-Méen-le-Grand, les éléments bâti et la végétation filtrent les vues en direction du projet (ici, depuis le parc aux abords de l'abbaye).



48 Depuis cet espace ouvert de Saint-Méen-le-Grand, lorsque le regard passe entre les éléments de premier plan, la vue vers le secteur du projet est filtrée par des arbres proches, mais également par des arbres situés sur le versant opposé de la vallée (ici, depuis le cimetière aux abords de l'abbaye).

Figure 138 : Perceptions visuelles depuis l'habitat de l'aire d'étude éloignée (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

1 - 6c Relations visuelles depuis les axes de communication

Depuis les grands axes routiers

L'aire d'étude est traversée par un axe routier important, la N 164, déjà abordée partiellement dans l'étude des perceptions proches. Cet axe traverse toutes les aires d'étude d'est en Ouest, depuis la jonction avec la N 12 au niveau de Montauban-de-Bretagne, à Plémet.

Le Nord-Est de l'aire d'étude éloignée est également traversé par une quatre-voies, la N 12 reliant Rennes à Saint-Brieuc.

La N 164 de l'est au projet (tronçon de Plémet à l'aire d'étude rapprochée)

1. Dans le sens Ouest-Est, la N 164 entre dans l'aire d'étude éloignée sous forme de quatre-voies dont les vues en direction du projet sont masquées par le relief. Environ un kilomètre plus loin, elle atteint le haut d'une côte à 144 m d'altitude et se transforme en deux-voies.
2. Pendant 2 km environ, l'axe routier est orienté en direction du projet mais a en perspective un relief intermédiaire boisé situé en limite orientale de Plémet qui masque toute vue longue en direction du projet.
3. Avant de redescendre dans la vallée du Ninian, la route atteint l'altitude de 170 m. Sur ce sommet, elle est bordée de hauts talus et de haies denses qui ferment les vues.
4. La N 164 descend ensuite dans la vallée, puis longe une autre vallée, avec un passage en quatre-voies. Ce tronçon très boisé ne permet aucune vue latérale (photo n° 49).
5. Redevenue deux-voies, la N 164 entre alors dans l'aire d'étude intermédiaire et s'oriente en direction du projet. De grandes parcelles ouvertes et une légère pente en direction du projet permettent les premières perceptions du projet (photo n° 50), tronquées par l'horizon boisé, sur un tronçon d'environ 1,5 km (photo n° 51).
6. Puis, à partir de Couéplin, des haies et des boisements bordant la route ferment les vues.
7. Après le croisement avec la D 793, au niveau de Merdrignac, le projet sera potentiellement perceptible, de façon fortement tronquée, dans l'axe de la voie, puis il disparaîtra avant le croisement suivant (avec la D 126), masqué par les talus et la végétation.



Sur la majeure partie de la N 164, la route est orientée en direction du projet. De ce fait, les séquences paysagères sont plus longues; les perceptions potentielles évolutives, et permettent une meilleure compréhension de l'organisation spatiale du projet.



Figure 139 : Perceptions visuelles depuis la N 164 à l'Est du projet (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

La N 164 de l'Ouest au projet (tronçon de Montauban-de-Bretagne à l'aire d'étude rapprochée)

1. La route nationale 164 entre dans l'aire d'étude éloignée à l'Ouest à 85 m d'altitude, après avoir traversé une vallée. Elle suit ensuite une ligne de crête qu'elle ne quitte que pour contourner Saint-Méen-le-Grand. Son altitude sur ce tronçon est régulière, autour de 110 m et sa trajectoire est relativement axée sur secteur du projet. Pour autant on n'observe pas de vue en direction du projet : la route traverse des paysages assez bocagers qui, avec la distance, filtrent largement les vues longues.
2. Convertie en quatre-voies au niveau du contournement de Saint-Méen-le-Grand, elle descend dans la vallée à une altitude de 90 m, puis remonte à environ 115 m. Elle est alors largement encaissée et bordée d'arbres empêchant toute perception latérale longue.
3. Elle reprend ensuite une trajectoire orientée plus ou moins en direction du projet. Lors de la traversée de la vallée du Meu, elle descend de 128 à 93 m en un peu plus d'un kilomètre. Sur la partie haute de ce trajet, les abords dégagés sans talus ni haie permettent une vue ouverte sur le paysage en direction du projet (photo n° 52). C'est le lieu d'une des premières perceptions du secteur du projet. Puis la traversée de la vallée s'accompagne de plantations bocagères assez denses et d'un relief moindre filtrant fortement les vues.
4. S'ensuit alors une section où la quatre-voies, remontée à une altitude d'environ 120-130 m, longe un paysage relativement ouvert et situé – après un léger replat – en contrebas de la route (photos n° 54 et 55). Les bas-cotés alternent les plantations de haies (photo n° 53) et les fenêtres sur le paysage. On a alors une bonne perception du secteur d'étude, évoluant au fur et à mesure de l'approche, jusqu'à la fin de la quatre-voie où la circulation rejoint l'ancienne route, avant de s'enfoncer dans la forêt.



La perception du site du projet suit une progression : vues trop lointaines et très filtrées > vues filtrées > séquences de vues ouvertes > large vue ouverte et légèrement dominante. Le projet n'en sera que plus compréhensible dans son insertion paysagère.

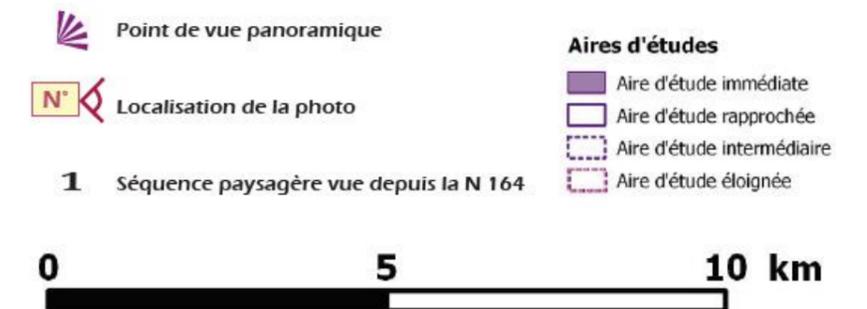


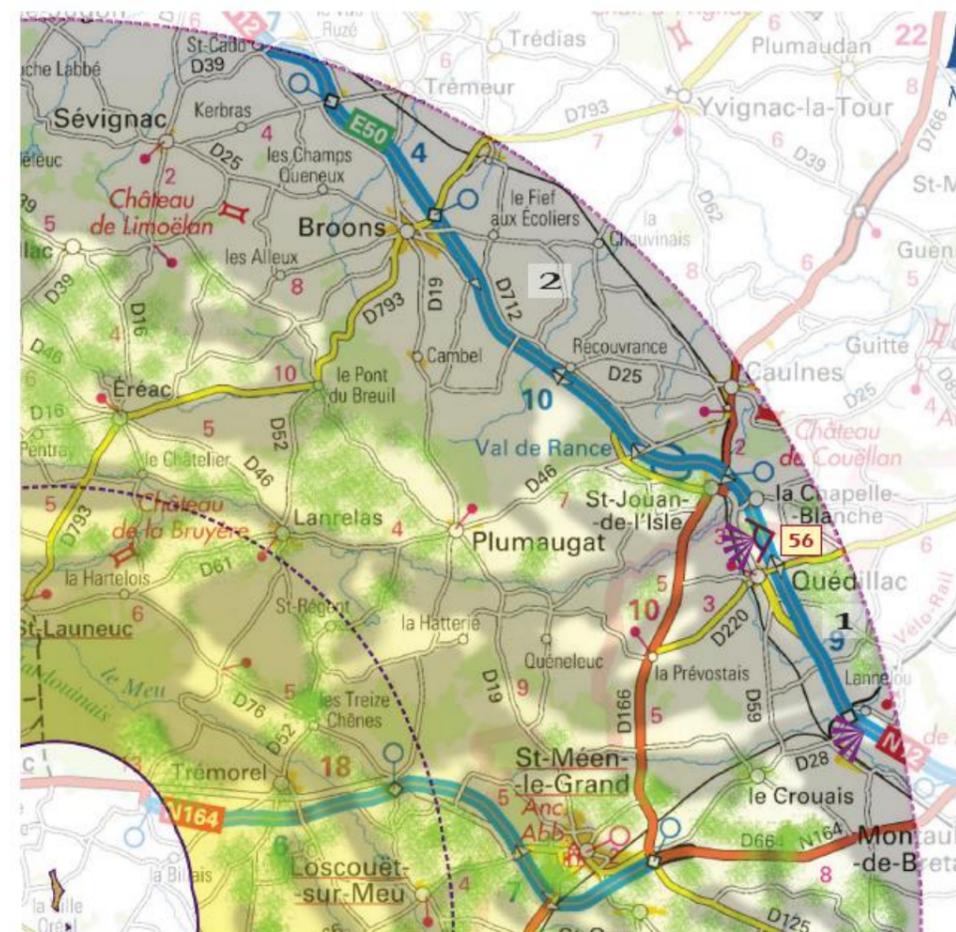
Figure 140 : Perceptions visuelles depuis la N 164 à l'Ouest du projet (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

La N 12

Cet axe au profil de quatre-voies traverse le Nord-Est de l'aire d'étude éloignée, restant à plus de 18 km du projet. Contrairement à la N 164 précédemment étudiée, la circulation se fait de façon perpendiculaire à la direction du projet, ce qui atténue les éventuelles perceptions et favorise la variabilité des observations.

En observant le profil longitudinal de la N 12, on distingue deux tronçons :

1. au Sud de Saint-Jouan-de-l'Isle, la route longe deux vallées et connaît un relief régulier avec des vallonements oscillant entre 60 et 107 m d'altitude. Le fond des vallées présente un bocage parfois dense, mais la route est en léger surplomb et offre quelques vues lointaines (photo n° 56) en direction du projet. Les perceptions seront affaiblies par la distance, le projet occupant une partie très réduite du champ visuel.
2. au Nord de Saint-Jouan-de-l'Isle, la route traverse plusieurs vallées perpendiculaires et alterne descentes et montées, avec des altitudes variant entre 46 et 128 m. Les bas-cotés sont largement plantés de haies, parfois sur talus, et les abords sont largement plantés de haies bocagères et de boisements. De ce fait, et même à partir des points les plus hauts, on n'observe pas de perception en direction du projet.



Large vue ouverte dominante depuis la N 12. Depuis ce point de vue, on n'aperçoit cependant aucun des parcs éoliens voisins du projet. Plus prégnante, la ligne électrique (HTB 400 KW en courant continu) marque le paysage de sa présence.

Figure 141 : Perceptions visuelles depuis la N 12 (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

Depuis les principales départementales

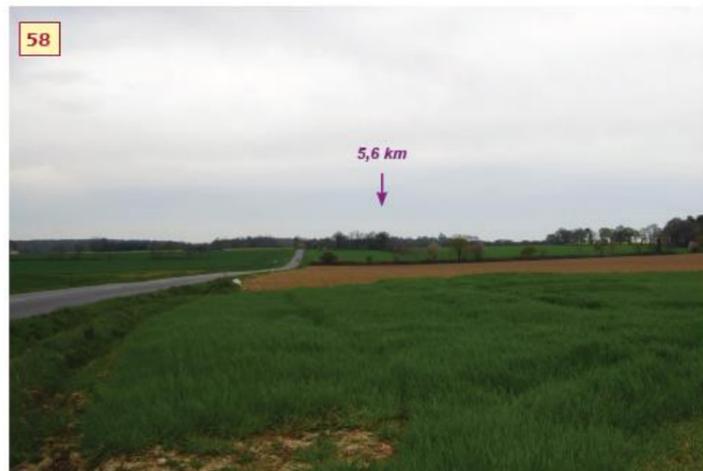
Comme l'ensemble du territoire, la plupart des routes connaissent une alternance de vues filtrées, fermées et quelques vues ouvertes. Les principales perceptions en direction du projet sont recensées ci-après.

- La D 166 / D 766 traverse la partie orientale de l'aire d'étude intermédiaire, desservant Caulnes, Saint-Méen-le-Grand, Gaël, Mauron et Néant-sur-Yvel. Elle passe, au plus près, à 10 km de l'aire d'étude immédiate. Elle ne connaît pas de vue majeure en direction du projet, mais quelques perceptions ponctuelles filtrées (photo n° 57).
- La D 6 relie Mauron à Collinée, en passant à proximité du secteur du projet (tronçon abordé dans l'étude de l'aire rapprochée). De Collinée à Merdrignac, la route, souvent bordée de haies, traverse un paysage assez vallonné et boisé, empêchant toute perception en direction du projet. De Mauron à Illifaut, en revanche, le relief relativement plat et les larges parcelles ouvertes offrent plusieurs séquences de perceptions longues en direction du projet (photo n° 58).

En dehors de ces principales départementales, quelques routes de moindre importance présentent des perceptions en direction du projet.



Depuis la D 166 : à l'arrière d'une haie de second plan, la vue domine la vallée et se prolonge jusqu'à un horizon lointain, permettant au passage une perception très filtrée en direction du projet. Un photomontage viendra illustrer la perception depuis ce point.



Depuis la D 6 : ce plateau ouvert permet une perception légèrement tronquée en direction du projet. Un photomontage viendra illustrer la perception depuis ce point.

Figure 142 : Perceptions visuelles depuis les D6 et D166 (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

Des vues ouvertes depuis les plateaux du Sud de l'aire d'étude

La départementale qui relie La Trinité-Porhoët à Gaël via St-Brieuc-de-Mauron (D 14 / D 2 / D 303 / D 30) traverse des plateaux souvent ouverts et offre une alternance de vues ouvertes et de vues masquées par le relief ou la végétation proche (d'Ouest en Est : photos n° 59, 58 [dans l'aire d'étude intermédiaire] et 60).



Depuis la D 2 à proximité d'Évriguet : ce plateau ouvert permet une perception ponctuelle lointaine et tronquée en direction du projet.



Depuis la D 303 à proximité de Saint-Brieuc-de-Mauron : un premier plan dégagé et en contrebas ouvre la vue, permettant une perception tronquée en direction du projet. Un photomontage viendra illustrer la perception depuis ce point.

Figure 143 : Perceptions visuelles depuis les départementales des plateaux du Sud de l'aire d'étude (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

Des vues ponctuelles depuis les points hauts à l'Est

- En passant à proximité de l'aire d'étude rapprochée, la D 52 reliant Trémoré à Mauron longe une crête située entre deux vallées. Grâce à cette position dominante, elle présente quelques vues ouvertes, ponctuelles (photo n° 61). De nombreuses parcelles boisées masquent cependant la plupart des vues potentielles.
- La D 764, proche de la N 164 présente, comme cette dernière, des perceptions potentielles en direction du secteur du projet. Positionnée sur un relief légèrement dominant, elle alterne les vues ouvertes et les vues fermées par quelques boisements (photo n° 62).
- La D 66 qui mène de Loscouët-sur-Meu à Illifaut traverse plusieurs vallées. Entre ces dernières, trop boisées pour permettre des vues longues, les sommets offrent des perceptions filtrées en direction du projet (photo n° 63)



Depuis la D 52 : de grandes parcelles laissent passer le regard en direction du projet. A cette distance, il apparaîtra légèrement tronqué. Un photomontage viendra illustrer la perception depuis ce point.



Vue depuis un point haut de la N 764 : la vallée qui s'ouvre au second plan laisse passer les vues en direction du projet, malgré le filtre de quelques arbres du premier plan. Un photomontage viendra illustrer la perception depuis ce point.



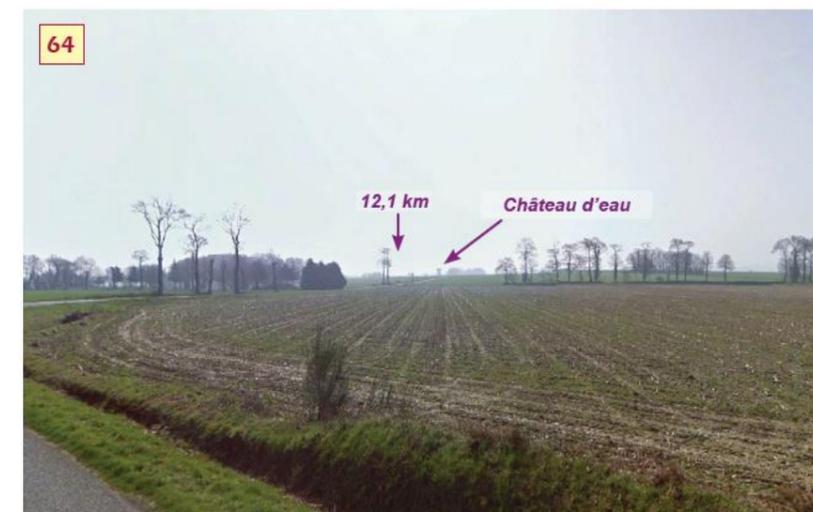
Ici, malgré un relief peu élevé (84 m d'altitude), le terrain en pente douce vers le projet, et la dissémination des arbres permettent une vue légèrement filtrée vers le site du projet.

Figure 144 : Perceptions visuelles depuis les routes départementales à l'Est (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

De rares perceptions depuis le Nord

Le secteur Nord des aires d'étude intermédiaire et éloignée ne comporte que peu de routes fréquentées. Il est plutôt constitué d'un maillage de petites routes de desserte locale. En dehors des zones dont les vues sont masquées par le relief (au Nord de l'alignement Collinées - Caulnes) et de la zone dont les vues sont fermées et masquées par la forêt de la Hardouinais, le territoire restant est très bocager : les vues sont fortement filtrées par les haies, et masquées par de nombreux boisements. Pour autant, il existe quelques parcelles de grande taille qui permettent ponctuellement des perceptions en direction du projet.

- Vue large et dominante depuis la D 46 à proximité de Langourla (photo n° 64)
- Vue très tronquée depuis le Nord de la forêt de la Hardouinais (photo n° 66)
- Absence de vue, masquée par le relief boisé, depuis les hauteurs de Collinée (photo n° 65)



Situé à une altitude de 182 m, ce point de vue bénéficie de la présence de grandes parcelles ouvertes, ce qui lui permet d'avoir des vues longues en direction du site du projet.



Depuis la D 6, au niveau du contournement de Collinée, l'altitude élevée (215 m) ne permet cependant pas d'avoir de perception en direction du projet. Un relief intermédiaire boisé masque en effet la vue.



Au nord de la forêt de la Hardouinais, depuis un point haut: la vue est ouverte, mais bute contre les reliefs de la forêt. La hauteur du projet pourrait permettre une perception très tronquée. Un photomontage viendra illustrer la perception depuis ce point.

Figure 145 : Perceptions visuelles depuis les routes départementales au Nord (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

Des vues ouvertes dans un rayon proche depuis l'Ouest

À l'Ouest, une grande partie du territoire est masquée par le relief au-delà de Gomené. Vers Plémet, ce masque s'atténue et les perceptions vers l'Est s'allongent, mais la distance combinée à la végétation proche atténue fortement les perceptions en direction du projet. Il n'a pas été relevé de perception significative depuis une route de ce secteur.

En revanche, à l'intérieur de l'aire d'étude intermédiaire, le relief entre Gomené et le projet diminue, permettant des vues larges et panoramiques au-dessus de la végétation proche. Les vallons, orientés vers le projet, ne créent que peu de zones aux vues fermées. Entre ces vallons, plusieurs points de ce territoire sont concernés par cette ouverture visuelle. Les principales routes concernées sont :

- La D 26 à la sortie de Merdrignac (photo n° 67)
- La D 793 et plus encore la route de Couesmelan au niveau de leur croisement (photo n° 68)
- La D 305 ; Ménéac - Illifaut (photo n° 69)

Projet du parc éolien Le Clos Neuf (22)

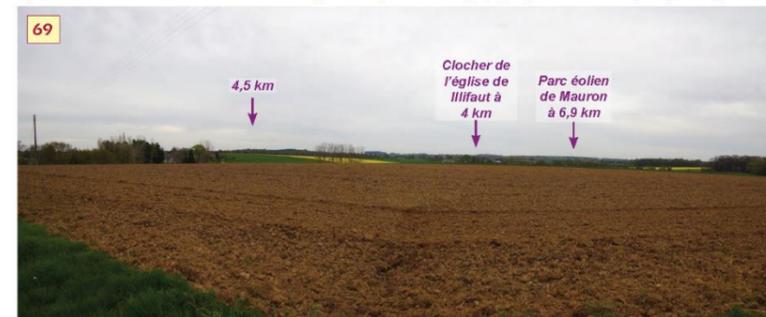
Dossier de demande d'Autorisation Environnementale



À la sortie sud de Merdrignac, après avoir traversé la N 164, la D 26 bénéficie de la hauteur créée pour les besoins du pont: on observe une perception en direction du secteur du projet filtrée par les arbres d'alignement au premier plan, et tronquée par les haies plus lointaines.



A proximité de Couesmelan et de la D 793 : vue panoramique sur un large paysage. Elle offre une perception légèrement tronquée en direction du site du projet.

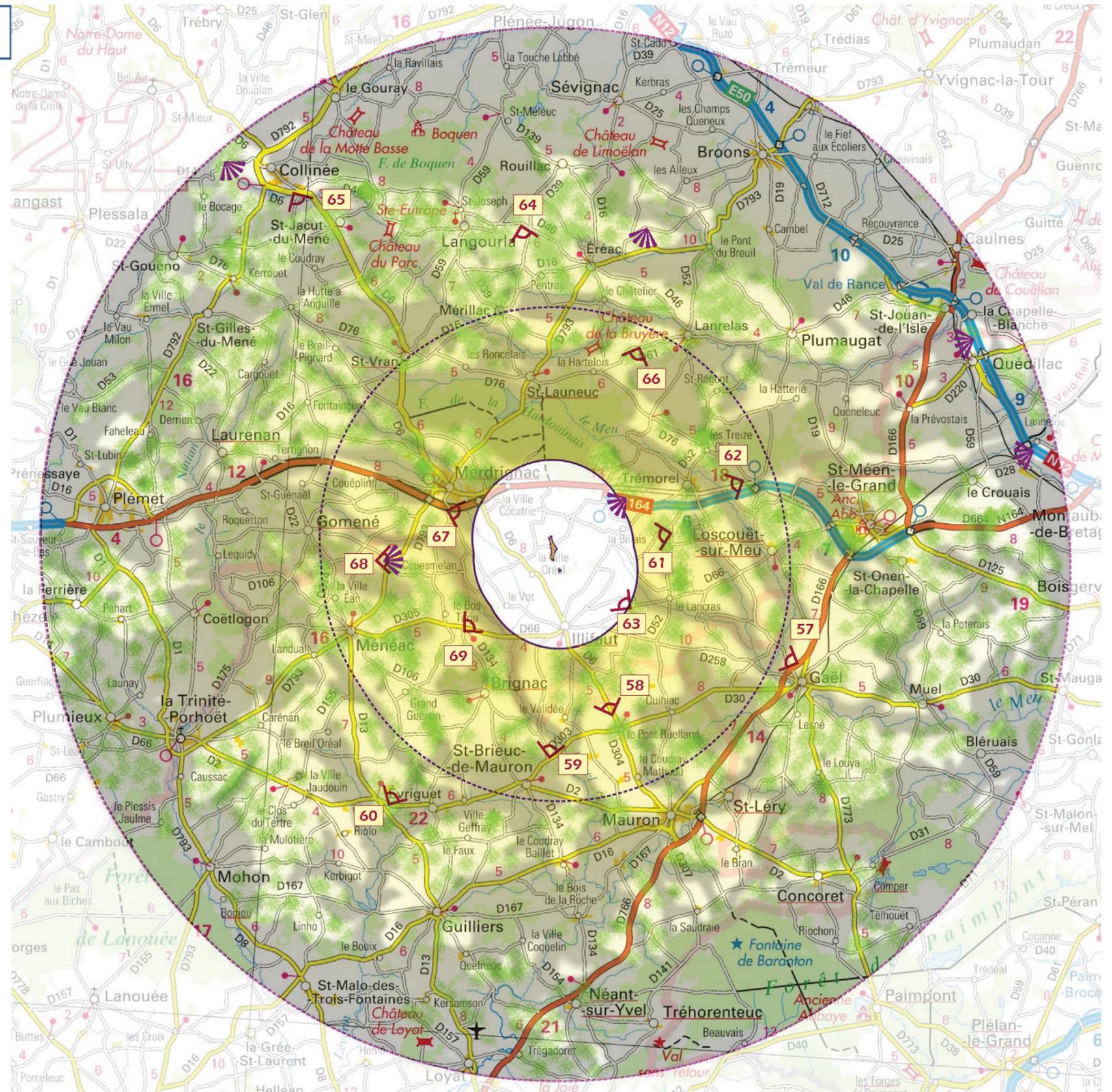


Au croisement entre la D 134 et la D 305: vue longue ouverte sur la vallée. Le projet situé à 4,5 km sera parfaitement visible sur environ 400 m.

Figure 146 : Perceptions visuelles depuis les routes départementales à l'Ouest (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

**PERCEPTION DU PROJET DEPUIS
LE RÉSEAU ROUTIER SECONDAIRE**

-  Vue ouverte vers le secteur du projet
 -  Vue filtrée par la végétation, le bâti... ou fortement tronquée
 -  Vue fermée par le relief, les boisements...
 -  Point de vue panoramique
 -  Localisation de la photo
- Aires d'études**
-  Aire d'étude immédiate
 -  Aire d'étude rapprochée
 -  Aire d'étude intermédiaire
 -  Aire d'étude éloignée



Carte 140 : Perception du projet depuis le réseau routier secondaire (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

1 - 7 Relations visuelles avec les éléments du patrimoine protégé

1 - 7a Les monuments historiques et les sites

L'aire d'étude éloignée comporte 43 monuments historiques et 7 sites classés ou inscrits.

Les situations sont très variables selon la topographie, la densité de la végétation et/ou du bâti qui les entoure ou pas, etc. Les tableaux ci-dessous listent l'ensemble des monuments et sites. Ceux qui font l'objet d'une covisibilité potentielle seront abordés d'une manière plus précise au point suivant, par aire d'étude. Pour les monuments, la covisibilité potentielle concerne l'ouvrage protégé et non l'ensemble du rayon de protection de 500 m ou du périmètre modifié.

N°	Monument	Statut	Date protection	Distance au projet (km)	Covisibilité potentielle	N° photo	Commune
1	Manoir du Vieux Bourg	Inscrit	1990/11/29	3,0	Éventuelle, à vérifier par photomontage	70 à 72	Merdrignac
2	Chapelle de la Riaye	Inscrit	1929/12/09	4,6	Éventuelle, à vérifier par photomontage	73	Ménéac
3	Chapelle de La Bruyère	Inscrit	1969/12/23	7,5	Non	74	Saint-Launeuc
4	Château de La Bruyère	Inscrit	1968/10/15	7,6	Non	75	
5	Château de Lozier	Inscrit	1992/02/13	9,6	Éventuelle, à vérifier par photomontage	76	Plumaugat
6	Croix de cimetière	Classé	1908/01/28	12,0	Non (n'existe plus ou a été déplacée)		Saint-Méen-le-Grand
7	Abbaye Saint-Méen (ancienne) (partie classée)	Classé	1990/01/25	12,0	Éventuelle, à vérifier par photomontage	77, 78	
8	Abbaye Saint-Méen (ancienne) (partie inscrite)	Inscrit	1930/05/20	12,1			
9	Manoir de La Louverie, également dénommé château de Bel-Air	Inscrit	2005/11/09	14,7	Non	79	Crouais (Le)
10	Chapelle N-D-de-Lannelou	Classé	1942/01/05	19,3	Non	80	Montauban-de-Bretagne
11	Église	Inscrit	2014/08/12	11,0	Non	81	Saint-Léry
12	Église	Inscrit	1925/05/15	10,6	Non	82	Mauron
13	Château de Comper	Inscrit	1996/05/21	17,0	Non	/	Concoret
14	Château du Bois de la Roche	Inscrit	2001/11/09	13,6	Non	83	Néant-sur-Yvel
15	Croix du cimetière	Inscrit	1927/05/30	17,0	Non	/	
16	Croix du 16 ^e siècle	Inscrit	1927/05/30	17,0	Non	84	
17	Maison dite Maison noble des rues-neuves	Inscrit	1929/02/16	18,3	Non	/	Tréhorenteuc
18	Calvaire	Inscrit	1927/05/23	19,5	Non	/	Loyat
19	Château	Classé	1945/06/08	18,8	Non	85	Loyat
20	Croix en bois dans l'église	Inscrit	1929/02/13	19,0	Non	/	Saint-Malodes-Trois-Fontaines
21	Camp des Rouëts	Inscrit	1975/07/22	18,1	Non	86, 87	Mohon
22	Église	Inscrit	1975/06/18	16,2	Non	/	La Trinité-Porthoet
23	Église (le portail)	Classé	1914/09/22				

■ Aire d'étude intermédiaire
■ Aire d'étude éloignée

N°	Monument	Statut	Date protection	Distance au projet (km)	Covisibilité potentielle	N° photo	Commune
24	Croix du 16 ^e siècle	Inscrit	1929/02/16	16,3	Non	88	Porthoet
25	Croix	Classé	1964/06/19	18,5	Non	89	Plumieux
26	Croix du 17 ^e siècle	Inscrit	1925/11/21	18,6	Non	91	La Ferrière
27	Église Notre-Dame	Inscrit	2007/04/06	18,5	Non		
28	Manoir du Plessis-Rebours	Inscrit	2006/09/08	10,5	Non	90	Ménéac
29	Croix de chemin dite La Pierre Longue	Inscrit	1927/02/22	14,9	Non	92	Plémet
30	Croix du 18 ^e siècle	Inscrit	1927/02/22	14,8	Non	93	
31	Croix de chemin du 17 ^e siècle	Inscrit	1927/02/22	15,9	Non	94	
32	Chapelle Saint-Lubin et calvaire	Inscrit	1925/11/21	18,6	Non	95, 96	Langoula
33	Église (ancienne)	Classé	1965/05/19	12,6	Non	97	
34	Château du Parc (partie inscrite de 1949)	Inscrit	1949/08/10	13,9	Non	98	Saint-Jacut-Du-Mené
35	Château du Parc (partie inscrite de 1956)	Inscrit	1956/01/28	14,0			
36	Maison à porte à fronton	Inscrit	1964/07/20	18,1	Non	99, 100	Collinée
37	Château de la Motte-Basse	Inscrit	1975/06/03	18,1	Non	101	Le Gouray
38	Abbaye de Boquen	Classé	1938/10/28	16,9	Non	102	Plénée-Jugon
39	Allée couverte La Roche aux Fées	Classé	1970/08/26	16,8	Non	103	
40	Châteaux de Limoëlan	Inscrit	1991/03/18	15,7	Non	104, 105	Sévignac
41	Manoir du Verger	Inscrit	1980/03/11	19,5	Non	/	Caulnes
42	Église Saint-Pierre et Saint-Paul	Inscrit	1925/07/06	19,5	Non	/	
43	Château de Couëllan	Inscrit	1976/02/24	19,5	Non	106, 107	Guitté

Tableau 125 : Liste des monuments historiques (source : Pierre-Yves Haigneré, 2017)

N°	Site et superficie des sites étendus	Procédure	Date protection	Commune(s)	Distance au projet (km)	Covisibilité potentielle	N° Photo
Sites classés ponctuels							
S.1	Camps des Rouëts	Décret	22/09/1975	Mohon	18,3	Non	86, 87
S.3	Fontaine de Barenton	Arrêté	06/11/1934	Paimpont	16,1	Non	/
S.5	Fontaine de la fée Viviane	Arrêté	06/11/1934	Paimpont	201,1	Non	/
S.6	Tombeau de Merlin-l'Enchanteur	Arrêté	06/11/1934	Paimpont	20,0	Non	/
Sites classés étendus							
S.6	Tombeau de Merlin-l'Enchanteur	Arrêté	06/11/1934	Paimpont	19,9	Non	/
S.7	Abords du château	Arrêté	20/11/1967	Loyat	19,2	Non	/
Sites inscrits étendus							
S.2	Camps des Rouëts	Arrêté	22/07/1975	Mohon	18,1	Non	86, 87

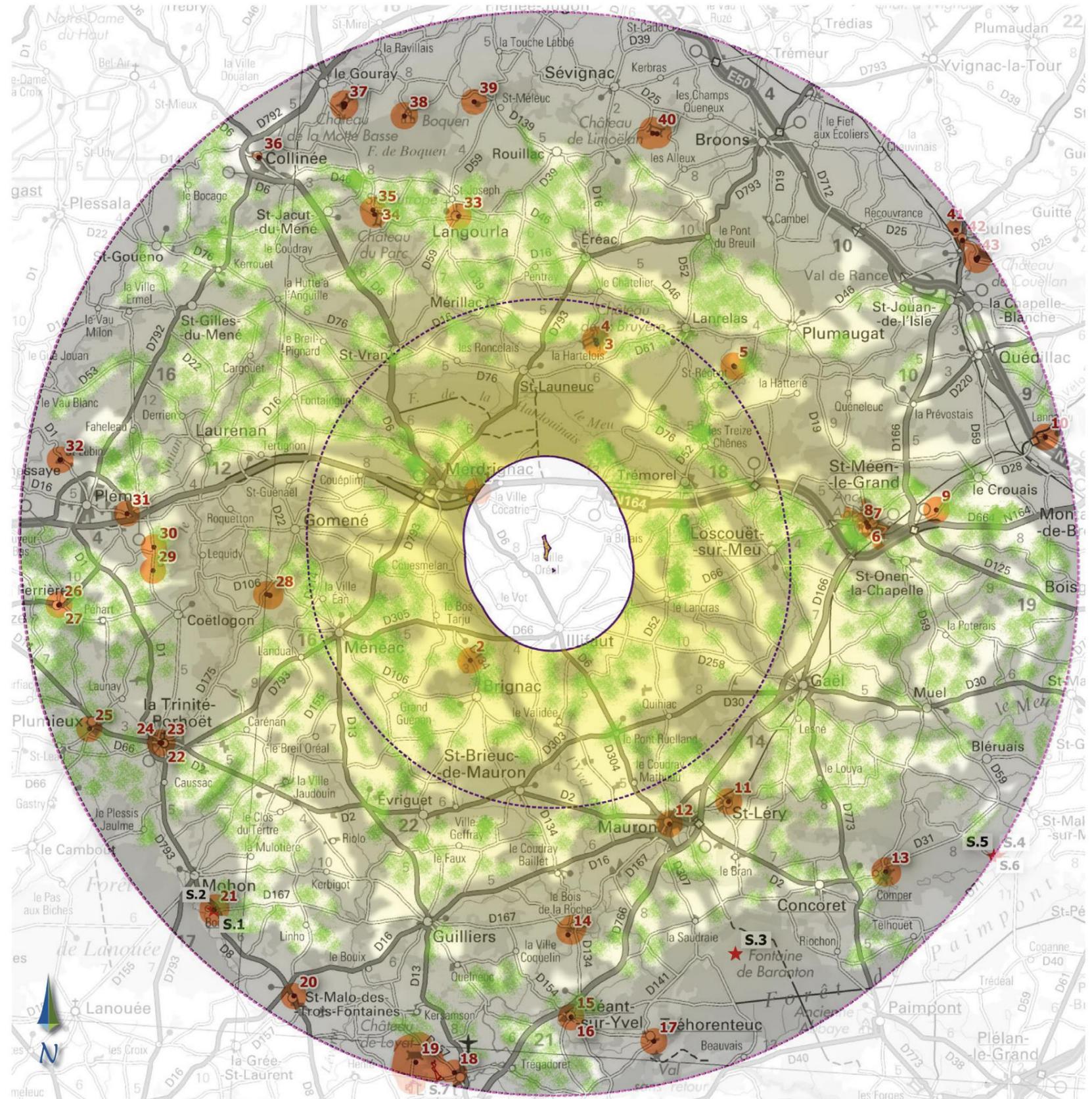
Tableau 126 : Liste des sites classés et inscrits (source : Pierre-Yves Haigneré, 2017)

**RELATIONS VISUELLES AVEC
LES MONUMENTS HISTORIQUES**

-  Vue ouverte vers le secteur du projet
-  Vue filtrée par la végétation, le bâti... ou fortement tronquée
-  Vue fermée par le relief, les boisements...

Aires d'études

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude intermédiaire
-  Aire d'étude éloignée



Carte 141 : Relations visuelles avec les monuments historiques (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)



La cour du manoir du Vieux Bourg



Depuis les abords du manoir, la vue en direction du secteur du projet est très filtrée par la haie bocagère qui limite la parcelle (photo prise au début du printemps).



Depuis les abords de la chapelle de la Riaye, la vue s'ouvre en direction du secteur du projet, par-dessus les boisements qui s'étendent à l'horizon.



À l'arrivée sur le manoir, l'accès à la cour génère une étroite fenêtre visuelle en direction du secteur du projet, toutefois fortement filtrée par la haie bocagère au second plan.



La chapelle de la Bruyère dans son écrin boisé.



Le château de la Bruyère, lui aussi bordé par un boisement.

**LES MONUMENTS HISTORIQUES
DE L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE**

Figure 147 : Les monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

1 - 7b Covoisibilité avec les monuments et sites dans l'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée ne contient aucun monument historique ni aucun site classé ou inscrit. L'enjeu relatif au patrimoine protégé est donc nul dans cette aire d'étude.

1 - 7c Covoisibilité avec monuments et sites dans l'aire d'étude intermédiaire

Quatre monuments historiques sont présents dans l'aire d'étude intermédiaire, dont deux qui comportent une covoisibilité potentielle, mais à des niveaux différents :

- **Le manoir du Vieux Bourg de Merdrignac**, implanté sur un sommet de coteau à 3 km du secteur du projet, comporte depuis ses abords une **vue très filtrée** par une haie bocagère qui a été plantée il y a moins d'une dizaine d'années, le long de la N 165, dans le cadre de sa mise à 2 x 2 voies. Cet écran visuel filtre déjà fortement la vue en direction du secteur du projet en période hivernale et la ferme à la belle saison, lorsque les végétaux sont en feuilles.
- **La chapelle de la Riaye, sur la commune de Ménéac**, est elle aussi en position dominante vis-à-vis du paysage proche. Dans ce second cas, **la vue est plus ouverte** depuis les abords immédiats du monument.

Les deux autres monuments (**le manoir et la chapelle de la Bruyère**), distants de plus de 7 km, bénéficient d'un environnement immédiat boisé, qui limite la vue à leurs abords immédiats et **les coupent de toute relation visuelle** avec le secteur du projet. Ils ne comportent donc aucune covoisibilité potentielle.

1 - 7d Covoisibilité avec les monuments et sites dans l'aire d'étude éloignée

Sur les 39 monuments historiques classés ou inscrits situés dans l'aire d'étude éloignée, **seuls deux présentent une covoisibilité potentielle** :

- **Le château de Lozier, à Plumaugat**. Situé dans un talweg, il est bordé au Nord-Est par un léger relief occupé par un parcellaire agricole dont le maillage bocage est très lâche. Cette situation procure une vue ouverte en direction le secteur du projet, distant de 9,6 km, par-dessus le monument en lui-même et les boisements présents à l'arrière-plan (photo n° 76). Cela engendre une **potentielle covoisibilité** avec le secteur du projet, qu'il conviendra de vérifier par un photomontage.
- **L'ancienne abbaye de Saint-Méen-le-Grand**. Implantée sur la frange d'un relief très atténué mais incliné vers l'Ouest, elle dispense depuis ses abords une ouverture visuelle en direction du secteur du projet qui peut générer une **potentielle covoisibilité**, du fait du recul des boisements et du bâti (photos n° 77 et 78), à vérifier par un photomontage. L'éloignement (12 km) la rend toutefois peu probable.

Pour tous les autres monuments, la combinaison entre la distance au secteur du projet, le relief et le bâti et/ou la végétation qui bordent le monument et le faible recul par rapport à celui-ci ferment les vues d'une manière suffisamment importante pour éviter toute covoisibilité potentielle. Ceci se constate également sur les sept sites inscrits ou classés répertoriés dans l'aire d'étude, tous distants de plus de 16 km, le monument le moins éloigné étant la fontaine de Barenton, au coeur de la forêt de Brocéliande.

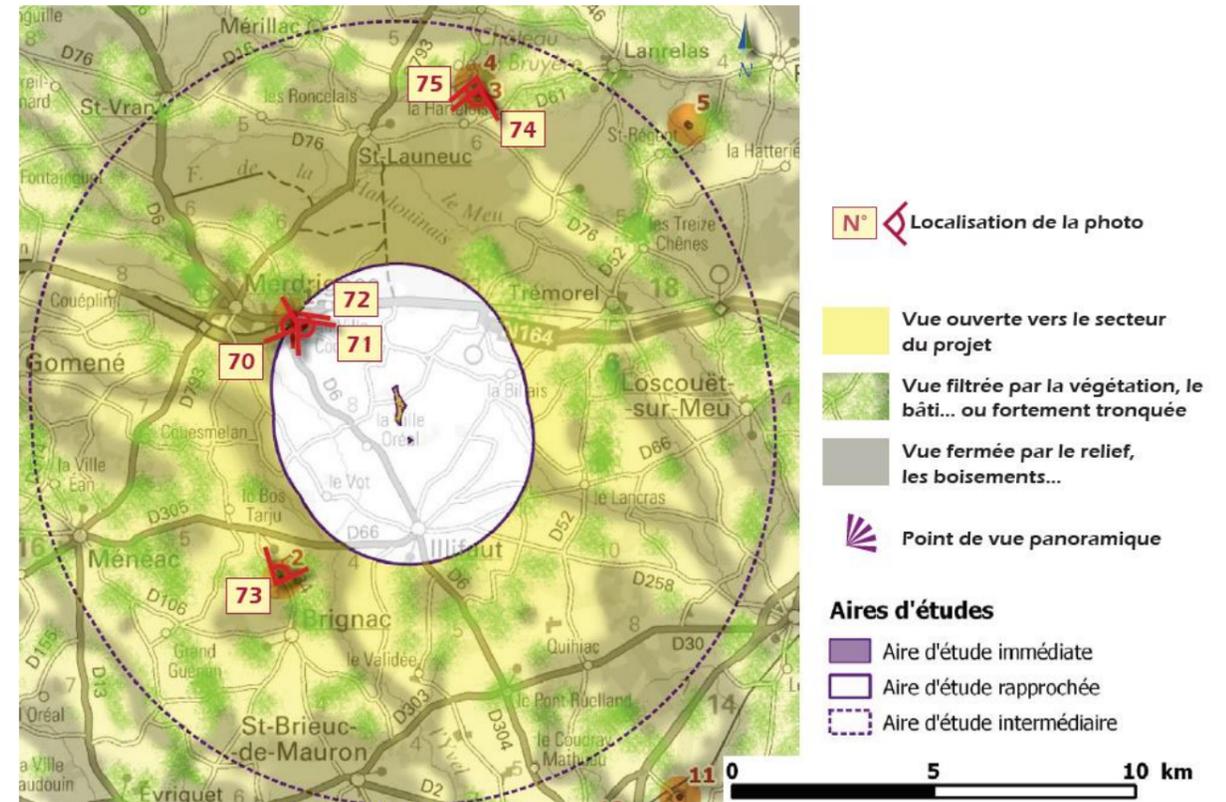
1 - 7e Conclusion sur les enjeux relatifs au patrimoine protégé

Au total, quatre monuments comportent de potentielles covoisibilités avec le projet, qui génèrent deux niveaux d'enjeu :

- **Le manoir du Vieux Bourg de Merdrignac et la chapelle de la Riaye, présentent un enjeu fort**, par leur relative proximité et les covoisibilités potentielles avec le projet,
- En situation nettement plus éloignée, **le château de Lozier et l'ancienne abbaye de Saint-Méen-le-Grand présentent quant à eux un enjeu modéré**.

Les autres monuments n'ayant aucune covoisibilité potentielle, leur enjeu est nul.

Les planches photos ci-après illustrent ces situations.



Carte 142 : Localisation des photos relatives aux monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)



Aux abords du château de Lozier, la vue s'ouvre vers l'ouest, incluant le monument dans le second plan du paysage.

LES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE



La densité de la végétation qui borde le manoir de la Louverie limite la vue aux abords immédiats du monument.



Aux abords de l'ancienne abbaye de Saint-Méen-le-Grand, une étroite fenêtre visuelle s'ouvre en direction du secteur du projet.



Le relief, l'éloignement et la présence de boisements à l'arrière-plan se combinent pour empêcher toute covisibilité potentielle entre la chapelle ND de Lannelou et le projet.



Vue depuis le cimetière de l'ancienne abbaye de Saint-Méen-le-Grand.



Le faible recul et la situation en contrebas limite la vue aux abords immédiats de l'église de Saint-Léry.

Figure 148 : Les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/5 (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

**LOCALISATION DES PHOTOS RELATIVES
AUX MONUMENTS HISTORIQUES
DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE**

N° Localisation de la photo

Vue ouverte vers le secteur du projet

Vue filtrée par la végétation, le bâti...
ou fortement tronquée

Vue fermée par le relief, les boisements...

Point de vue panoramique

Aires d'études

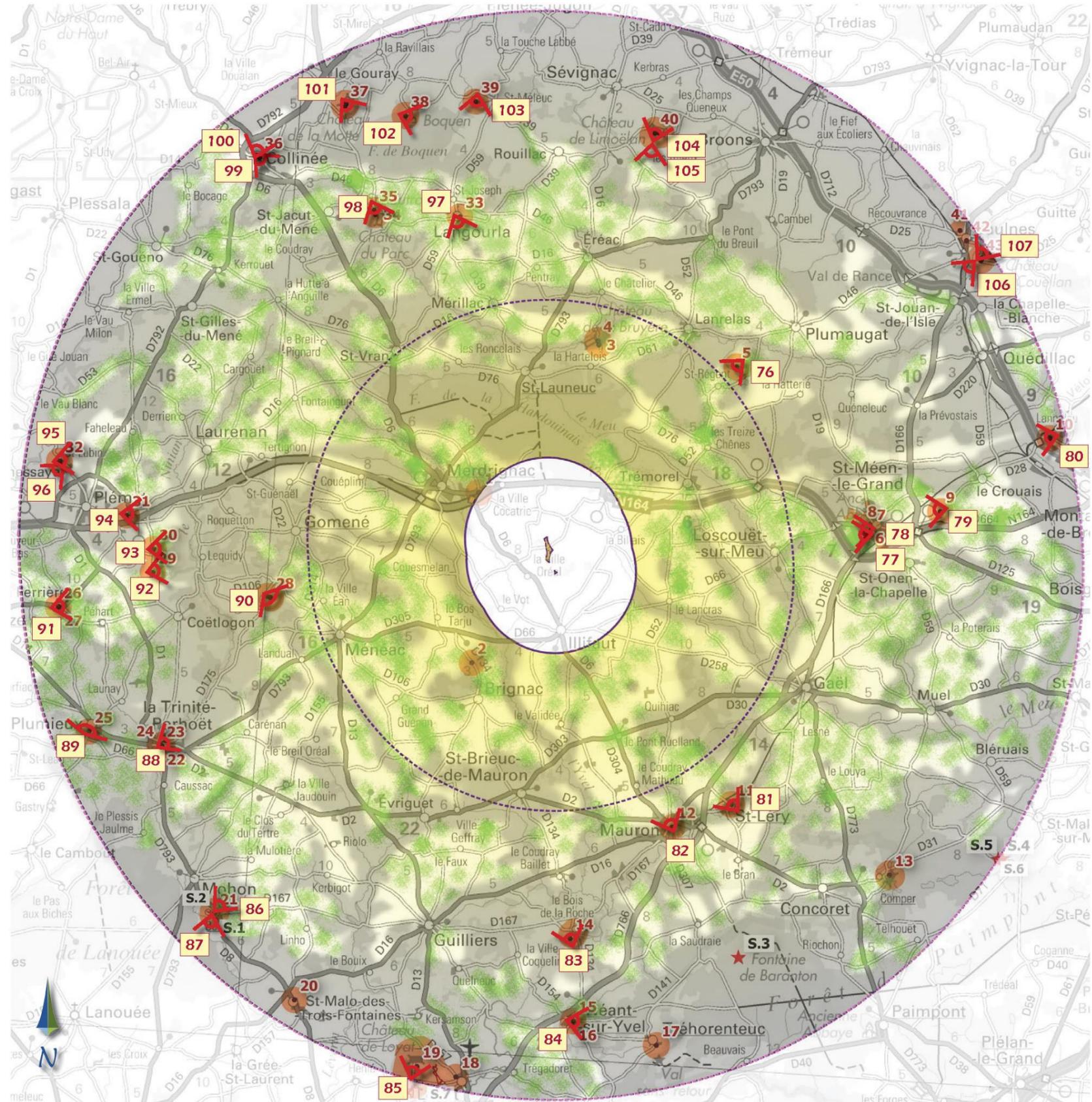
Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude intermédiaire

Aire d'étude éloignée

0 5 10 km



Carte 143 : Localisation des photos relatives aux monuments historiques de l'aire d'étude éloignée (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

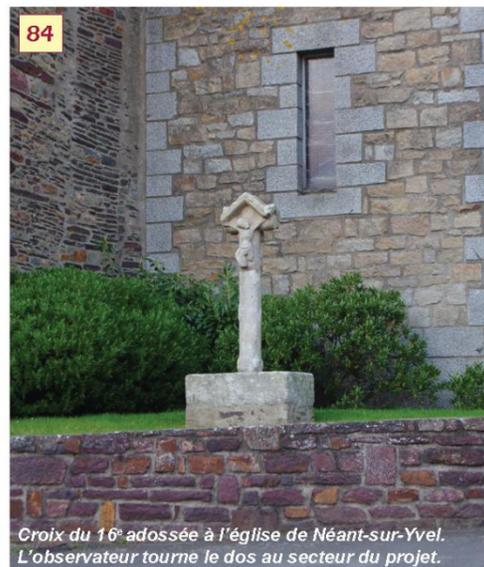


Figure 149 : Les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/5 (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)



La butte boisée qui borde le domaine du manoir du Plessis Rebours (au centre) et sa chapelle (à droite) ferme totalement la vue vers l'est et évite toute covisibilité potentielle avec le projet..



Dans le bourg de la Ferrière, la vue est fermée par le bâti qui borde l'église et la croix du 17°.



La chapelle Saint-Jacques (commune de Plémet) et la végétation qui la borde isolent visuellement la croix du 18° du paysage alentour.



La chapelle Saint-Lubin (ci-dessus, commune de Plémet) et son calvaire (ci-dessous) sont au cœur du village éponyme, sans aucune relation visuelle possible avec le secteur du projet.



La croix de chemin de la Pierre Longue (Plémet) est bordée d'un maillage bocager peu dense, qui génère néanmoins une fermeture du paysage à ses abords.



À la sortie du bourg de Plémet, le relief et la distance au secteur du projet se combinent pour éviter toute covisibilité potentielle.



Figure 150 : Les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 3/5 (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)



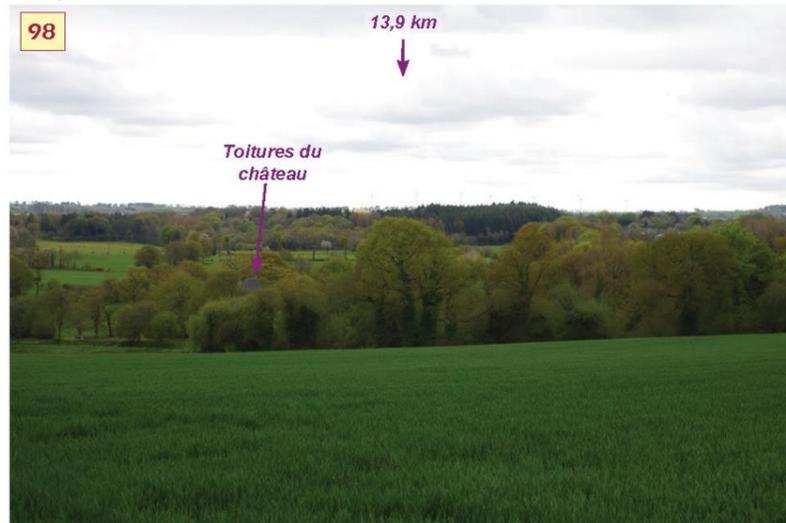
97 Ancienne église de Langourla. La distance au projet et le bâti proche évitent toute covisibilité potentielle.



100 À Collinée, la densité du bâti du bourg ferme les vues depuis les abords de la maison inscrite (à gauche) vers le sud, malgré le positionnement du bourg en sommet de colline.



103 L'allée couverte dite la Roche aux Fées de la Brousse est située en contrebas d'un relief qui ferme la vue en direction du projet.



98 Implanté dans un talweg au cœur d'un paysage bocager, le château du Parc (Saint-Jacut-du-Mené) se laisse difficilement apercevoir depuis l'extérieur de la propriété.



101 Le château de la Motte-Basse (le Gouray) est entouré de boisements et d'un verger



104 Le château de Limoëlan (Sévignac) et son parc. L'observateur tourne ici le dos au secteur du projet.



99 Maison inscrite, dans le bourg de Collinée. L'observateur tourne ici le dos au secteur du projet.



102 L'abbaye de Boquen est située un pied d'une colline boisée. Elle n'est visible que depuis ses abords.



105 Depuis les abords du château de Limoëlan, le relief ferme la vue vers le sud et le secteur du projet.

Figure 151 : Les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 4/5 (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)



Le château de Couëllan (Guitté). L'observateur tourne ici le dos au secteur du projet.



Depuis les abords du château, le relief ferme la vue vers le sud et le secteur du projet.

Figure 152 : Les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 5/5 (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

1 - 8 Contexte éolien – relations visuelles et étude des effets cumulés

L'état des lieux des parcs éoliens dans un rayon de 20 km autour de la zone d'implantation potentielle est donné dans le chapitre A.3 - 2 et appelé dans la carte ci-après.

Comme le montrent les cartes des perceptions, **il existe un nombre restreint de vues longues ouvertes sur le projet, l'essentiel des perceptions provenant de l'aire d'étude rapprochée. Ce sont ces vues ouvertes qui présentent la plus grande probabilité d'intervisibilité entre les différents parcs éoliens.**

Malgré le regroupement d'un certain nombre de parcs éoliens au Sud-Ouest et au Nord-Ouest, c'est le seul parc isolé, celui de Mauron, qui marque le plus le paysage de sa présence.

Une partie des intervisibilités entre le projet et un ou plusieurs autres parcs éoliens a déjà été illustrée dans les autres thématiques de l'étude des perceptions visuelles. Les plus représentatives sont reprises ici; les autres seront évoquées avec un renvoi à la photo.

Depuis l'aire d'étude rapprochée

L'ouverture du paysage dans l'aire d'étude rapprochée permet de **nombreuses vues vers le projet**. Depuis un certain nombre de ces points de vue, on observe également des perceptions vers d'autres parcs éoliens. Le parc éolien le plus proche, celui de Mauron, offre **plusieurs intervisibilités** depuis l'ensemble des points hauts, à l'exclusion des vallées : depuis les abords de l'aire d'étude immédiate (photo n° 108), depuis le Nord où il apparaît dans le même champ de vision que le projet et – plus rarement – avec le parc éolien du Haut Village (photo n° 109), depuis la D 164 (photos n° 110 et 113). Ponctuellement, on peut observer l'ensemble des parcs éoliens du Sud-Ouest en alignement (photos n° 110, 111 et 113).

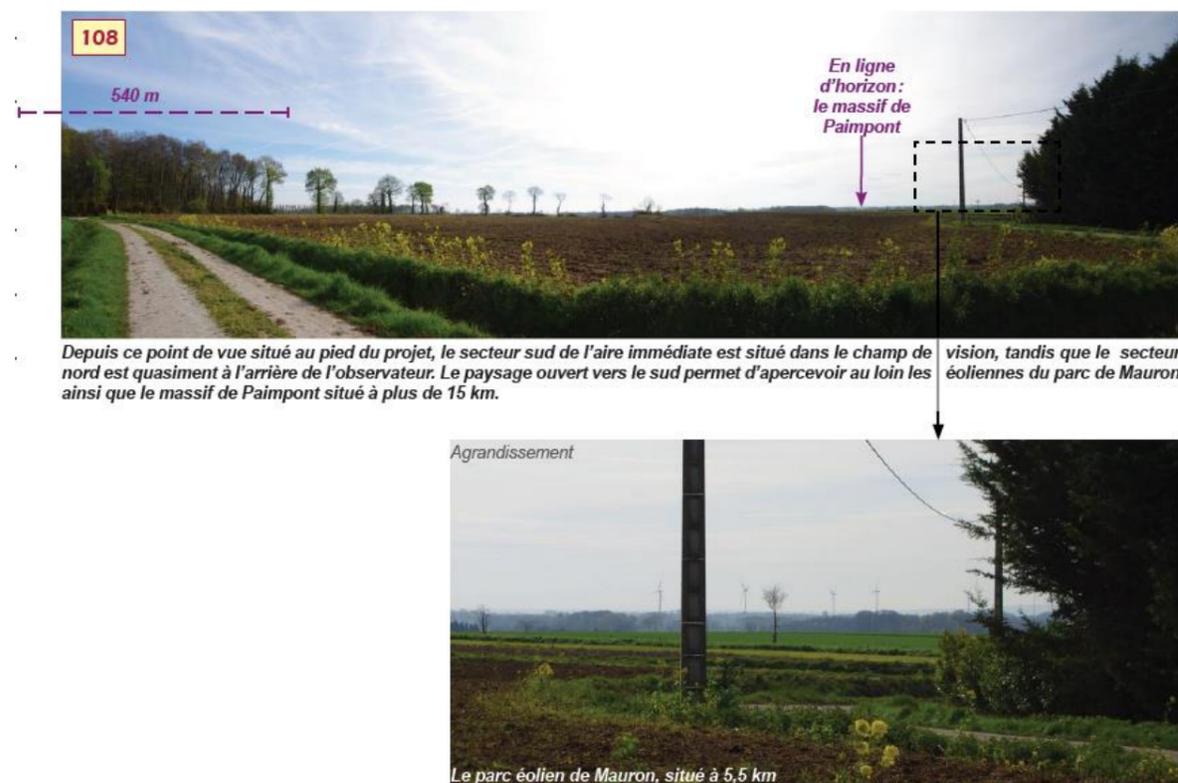


Figure 153 : Intervisibilités avec les parcs éoliens de l'aire d'étude rapprochée 1/3 (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

Il est à noter que depuis tous ces points de vue, l'emprise du projet est assez étroite : en effet, depuis le Nord, on n'aperçoit que sa largeur. De l'est ou de l'Ouest, l'emprise (dans la longueur de l'aire d'étude immédiate) est bien plus importante, mais les intervisibilités quasiment inexistantes.

Grâce à la faible emprise visuelle de l'ensemble des parcs éoliens situés au Sud-Ouest, leur impact, malgré le grand nombre d'éoliennes – même en comptant le futur parc de la forêt de Lanouée, situé dans le même axe – reste modéré. Les parcs éoliens paraissent regroupés dans le paysage. La configuration des parcs éoliens existants n'engendre pas de mitage du paysage.

Les parcs éoliens situés au Nord-Ouest mettent encore plus à profit cet effet visuel : ils sont regroupés sur un même axe et chacun d'entre eux présente sa face la plus étroite à la vue, grâce à un alignement d'une seule ligne orienté en direction du secteur du projet.

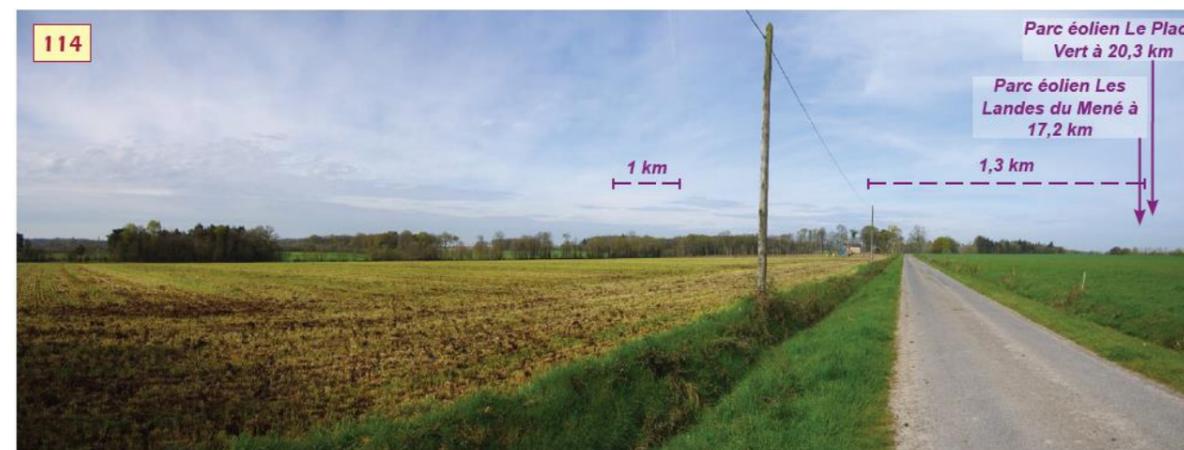
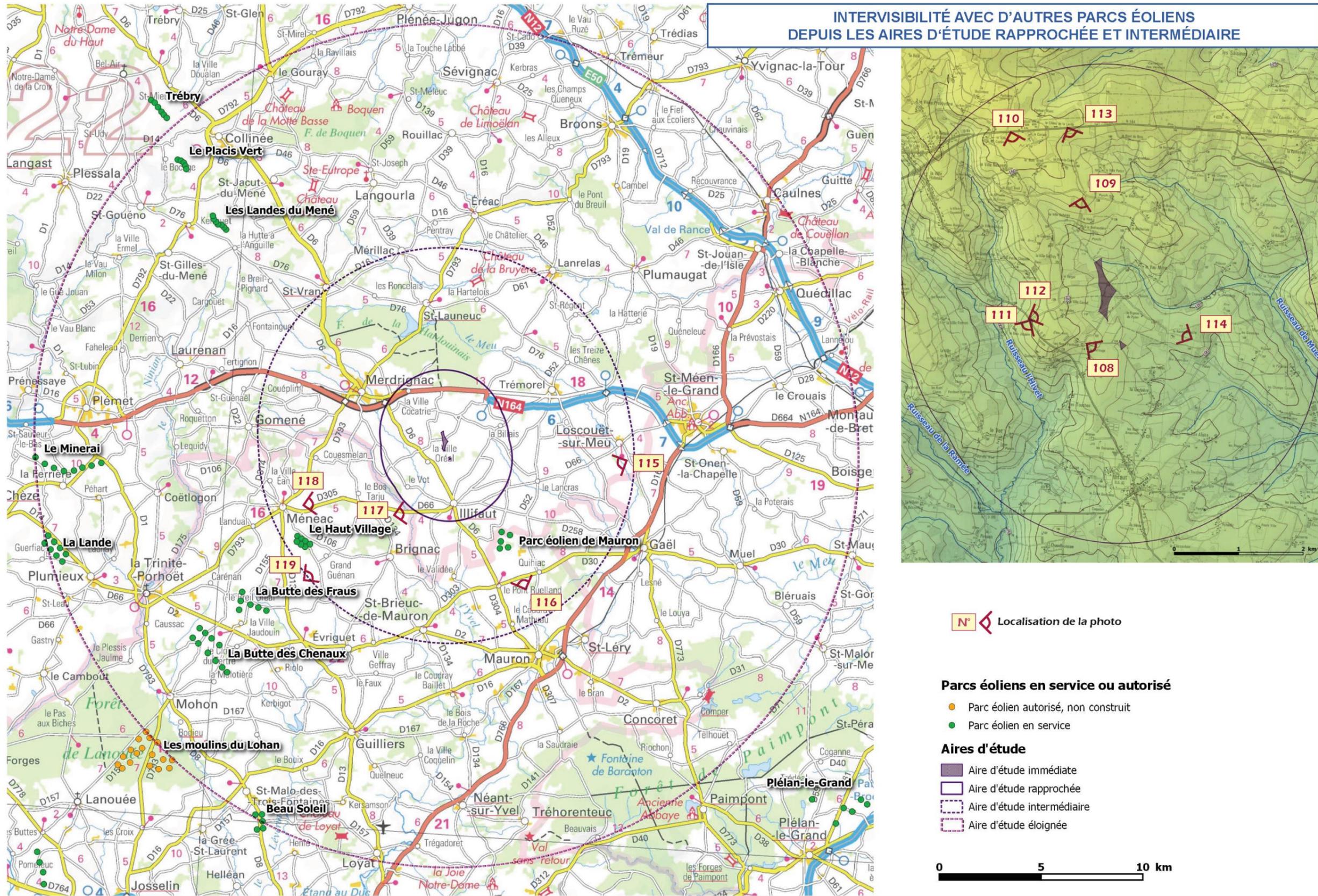


Figure 154 : Intervisibilités avec les parcs éoliens de l'aire d'étude rapprochée 2/3 (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

⇒ Depuis l'aire d'étude rapprochée, il est assez fréquent d'observer des intervisibilités entre le projet et le parc éolien de Mauron, notamment depuis le Nord de cette aire d'étude. Le parc éolien du Haut Village apparaît parfois également à côté du secteur du projet, seul ou avec le parc de Mauron. En revanche, il est assez rare d'observer une intervisibilité avec les autres parcs éoliens, situés à plus grande distance. Quand c'est le cas, les éoliennes apparaissent groupées et leur impact, malgré le nombre d'éoliennes visibles, reste modéré en raison de la faible emprise visuelle.



Carte 144 : Intervisibilité avec d'autres parcs éoliens depuis les aires rapprochée et intermédiaire (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)



Les perceptions depuis ce point de vue, ainsi qu'un autre point de vue depuis la N 164 ont été présentés précédemment, au cours de l'étude des vues depuis les voies de communication proches, (photos n° 36, page 43 et 37, page 44). Dans le second, on aperçoit le parc éolien de Mauron dans un même champ visuel que le projet.



Depuis ce point haut situé dans l'alignement des parcs éoliens du sud-ouest, une vue panoramique ouverte permet de distinguer nettement les 7 éoliennes du parc de Haut Village, les 6 éoliennes de la Butte des Fraus, et quelques pales des éoliennes de la Butte des Chenaux. Les emprises visuelles de ces trois parcs se chevauchent, du champ visuel. Au dos de l'observateur (photo 66), le secteur projet très



Autre séquence depuis la N 164: les perceptions en direction du parc éolien de Mauron (situé à 8,4 km) sont ici - comme sur la plupart du parcours - très filtrées et à peine perceptibles. Un photomontage viendra illustrer cette perception.

Voir page 69 la localisation des prises de vue.



Figure 155 : Intervisibilités avec les parcs éoliens de l'aire d'étude rapprochée 3/3 (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

Depuis l'aire d'étude intermédiaire

Les principales intervisibilités entre parcs éoliens observées depuis cette aire d'étude concernent le parc éolien de Mauron, depuis des points de vue situés majoritairement au Sud et à l'Ouest de l'aire d'étude intermédiaire.

Depuis le Nord – depuis les quelques lieux d'où la vue vers le projet n'est pas fermée – il n'a pas été observé de perception en direction des autres parcs éoliens.

Depuis l'Est, quelques points hauts permettent d'apercevoir le projet, et à l'occasion le parc éolien de Mauron (photo n° 115). Cette intervisibilité est cependant très ponctuelle et peu fréquente.

Au Sud et à l'Ouest, le plateau de l'Yvel offre de nombreuses vues ouvertes en direction du projet, incluant le parc éolien de Mauron dans leur champ visuel (photo n° 116 depuis les abords des éoliennes de Mauron). Cette intervisibilité est encore plus perceptible depuis les routes longeant la vallée de l'Yvel, qui offrent une vue dominant le paysage de la vallée (photo n° 117, page suivante). Plus vers l'Ouest, le relief monte en direction des hauteurs Gomené et offre également des vues panoramiques englobant le projet et le parc éolien de Mauron (photo n° 118 depuis Ménéac, page suivante).

Les autres parcs éoliens, et en particulier, le parc éolien du Haut Village, également situé dans l'aire d'étude intermédiaire, ne présentent pas d'intervisibilité évidente. Depuis les abords du Haut Village, la vue en direction du projet est masquée par le relief (photo n° 119, page suivante).



Depuis la route de St-Méen-le-Grand à Illifaut, ce passage élevé entre deux vallées offre des vues sur le parc éolien de Mauron. Entre le masque visuel d'un relief et de boisements, et le filtre des arbres, on aperçoit ponctuellement le secteur du projet, partiellement masqué et très tronqué.



Depuis la route D 303, la vue est ouverte en direction du projet. Les 5 éoliennes du parc de Mauron apparaissent, certaines de façon tronquée. Le projet semble être positionné dans le prolongement du parc existant. Un photomontage viendra illustrer cette vue.

Figure 156 : Inter-visibilités avec les parcs éoliens de l'aire d'étude intermédiaire 1/2
(source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

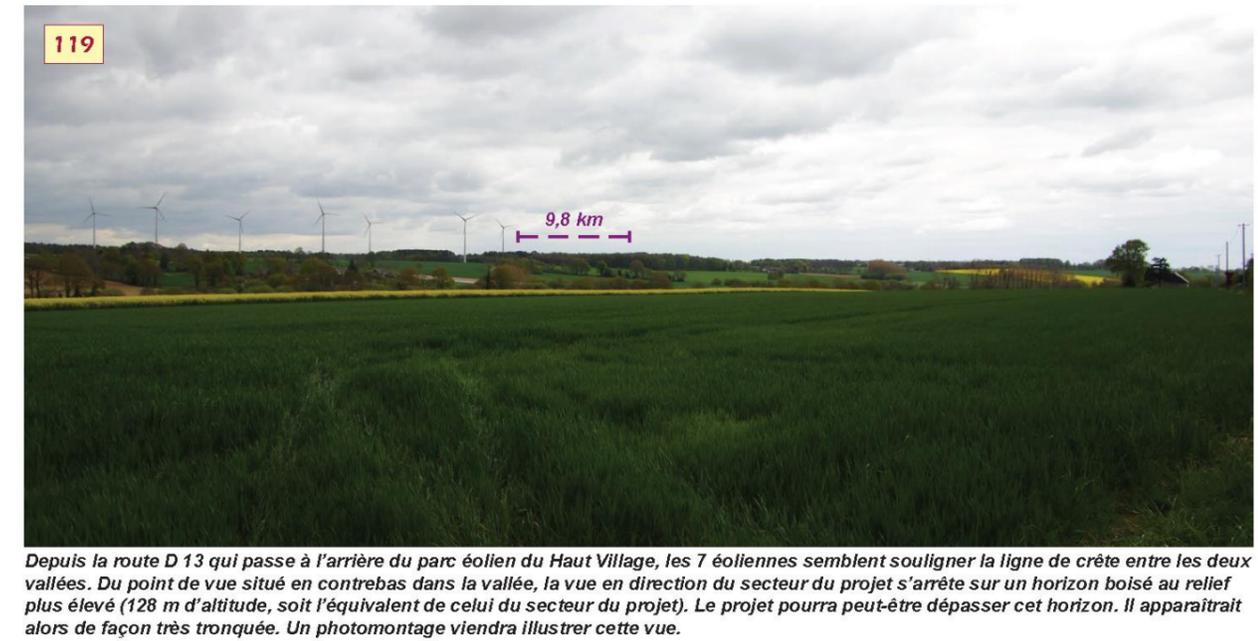


Figure 157 : Intervisibilités avec les parcs éoliens de l'aire d'étude intermédiaire 2/2 (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

Depuis l'aire d'étude éloignée

Dans la majorité des lieux de l'aire d'étude éloignée, les perceptions en direction du secteur du projet sont filtrées par des éléments de premier plan. Dans ces conditions, il est peu probable qu'une fenêtre visuelle s'ouvre en direction du projet et d'un des parcs existants. Les intervisibilités sont plutôt observées depuis les secteurs aux vues ouvertes.

Depuis le Nord et l'Est, il n'a pas été observé de perception en direction des autres parcs éoliens : les boisements, le relief et la distance (plus de 14 km entre les premiers secteurs au Nord offrant des vues potentielles en direction du projet, et les parcs éoliens les plus proches) masquent les vues.

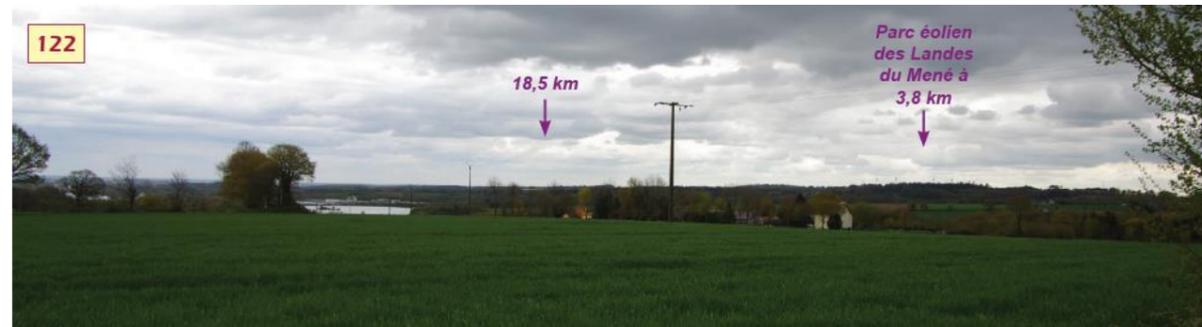
Depuis les hauteurs des monts du Mené, à proximité de Collinée, les trois parcs sont intervisibles. Cependant, la distance, le relief et les boisements empêchent la perception des autres parcs et du secteur du projet. Il n'y a donc pas de risque d'intervisibilité.

Le parc éolien de Mauron, le plus perceptible depuis les aires d'étude rapprochée et intermédiaire, est également visible depuis l'aire d'étude éloignée. En revanche le secteur du projet est rarement visible dans un même champ visuel (photos n° 120 et 121).

Les photos n° 124 à 127 montrent des points de vue ouverts, généralement dominant une vallée, situés dans le secteur des parcs éoliens du Sud-Ouest de l'aire d'étude éloignée. Les différents parcs éoliens du secteur sont inter-visibles, mais le secteur du projet reste non perceptible.

L'étude des intervisibilités dans l'aire d'étude éloignée montre donc des perceptions visuelles de plusieurs parcs dans un même champ visuel, mais rarement avec le secteur du projet. Le projet n'augmente donc pas le risque de saturation visuelle du paysage.

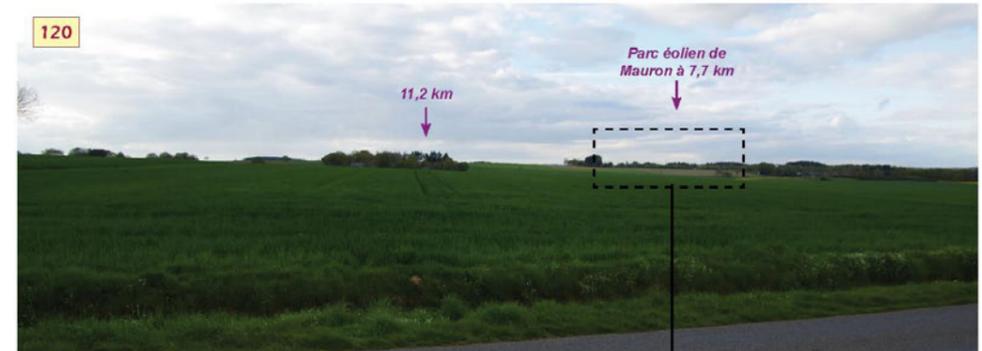
De plus, on peut constater que, dans ce paysage du Sud-Ouest de l'aire d'étude, les parcs éoliens les plus lointains observés sont à une distance maximale de 13 km.



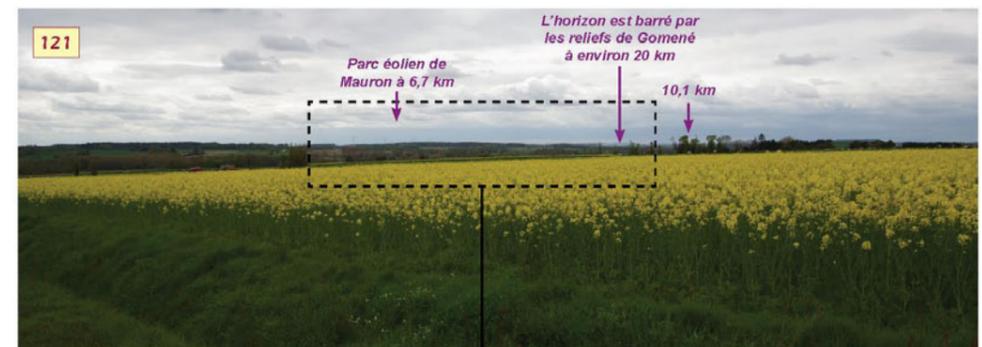
Depuis l'un des points les plus hauts de l'aire d'étude éloignée, à proximité de Collinée et du parc éolien du Placis Vert, les deux parcs éoliens voisins sont visibles (Les Landes du Mené ci-dessus et Trébry ci-dessous). En revanche le secteur du projet, situé à grande distance, est non perceptible, malgré la vue longue et dominante. Un photomontage viendra illustrer cette perception.



Figure 158 : Inter-visibilités avec les parcs éoliens de l'aire d'étude éloignée 1/3 (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)



Depuis l'axe routier D 16, au sud du projet, le parc éolien de Mauron est visible. En revanche, le secteur du projet, situé à plus grande distance, est masqué par le relief et la végétation. Un photomontage viendra illustrer cette perception.



Depuis l'axe routier D 166, à proximité de Gaël, le paysage ouvert sur les vallées du Meu et du ruisseau de Grenedan, permet d'apercevoir le parc éolien de Mauron au-delà d'un relief boisé. Le secteur du projet, situé à plus grande distance, est filtré par quelques arbres. En revanche, les autres parcs éoliens situés à l'arrière du parc de Mauron, sur un même alignement (le Haut Village à 17 km et La Lande à 29 km) ne sont pas perceptibles. Un photomontage viendra illustrer cette perception.

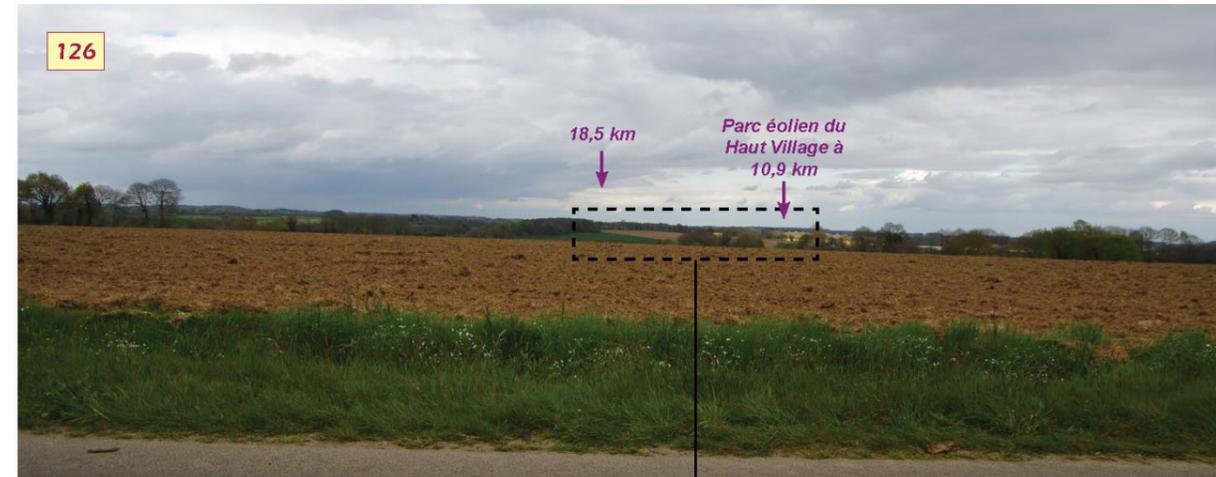


Figure 159 : Inter-visibilités avec les parcs éoliens de l'aire d'étude éloignée 2/3 (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

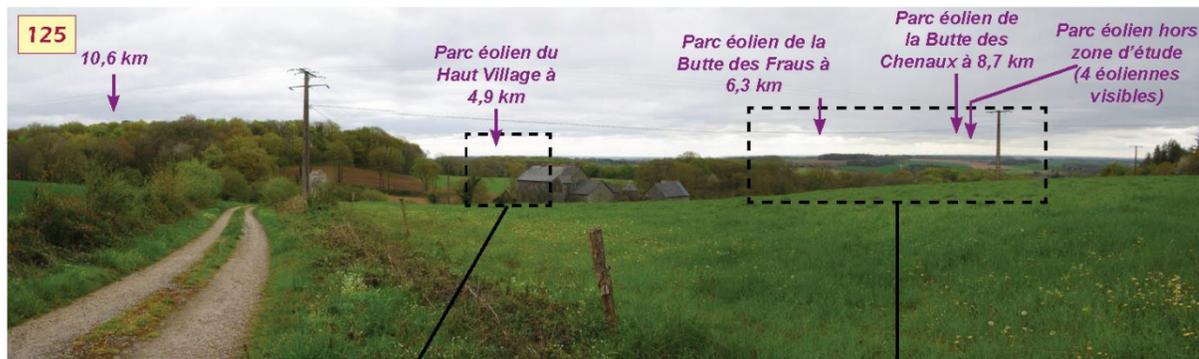
- ⇒ Depuis l'ensemble de l'aire d'étude éloignée, on observe des intervisibilités entre plusieurs parcs éoliens dans un même champ visuel, mais comprenant rarement des perceptions en direction du projet.
- ⇒ Compte tenu de la disposition des parcs éoliens, c'est plutôt dans le secteur est que se situerait l'enjeu principal concernant les risques d'effets cumulés. Mais, sur le terrain, rares sont les vues permettant une perception du projet dans un même champ visuel que plusieurs autres parcs éoliens. Aucun point de vue représentant un enjeu significatif n'a été repéré depuis cette direction.
- ⇒ Le projet du Clos Neuf n'augmente donc pas le risque de saturation visuelle du paysage.



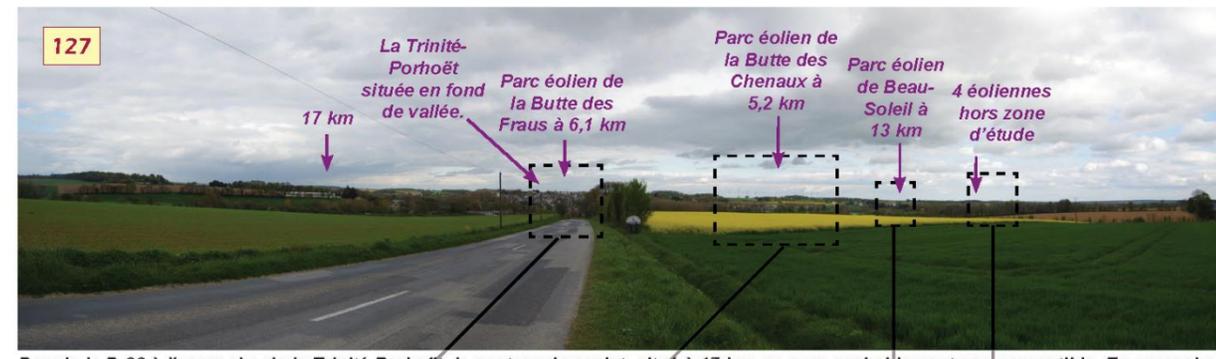
Depuis la route D13 qui passe entre les parcs du Haut Village et de la Butte des Fraus, la vue s'ouvre à l'occasion d'une parcelle de grande taille. La vallée du Léverin, peu creusée, permet néanmoins une vue légèrement dominante qui laisse apparaître le parc éolien du Mauron, très filtré par les arbres. En revanche, le secteur du projet sera masqué par la végétation. Un photomontage viendra illustrer cette perception.



Depuis ce lieu situé au pied du parc éolien de la Lande, la vue ouverte domine la vallée et permet d'apercevoir le parc éolien du Haut Village. Le parc éolien de Mauron, situé dans l'axe du parc du Haut Village, reste invisible. Le secteur du projet est masqué par le relief.



Point de vue situé à flanc des reliefs de Gomené, dans un endroit peu fréquenté. Malgré la densité des boisements, le relief permet une vue dominante sur le paysage, projet est, lui, masqué par un relief boisé. Gomené, dans un endroit peu fréquenté. Malgré la densité des boisements, le relief permet une vue dominante sur le paysage, projet est, lui, masqué par un relief boisé. Quatre parcs éoliens sont perceptibles. Le secteur du projet est, lui, masqué par un relief boisé. Quatre parcs éoliens sont perceptibles. Le secteur du projet est, lui, masqué par un relief boisé. Quatre parcs éoliens sont perceptibles. Le secteur du projet est, lui, masqué par un relief boisé.



Depuis la D 66 à l'approche de la Trinité-Porhoët, le secteur du projet, situé à 17 km, ne sera probablement pas perceptible. En revanche, plusieurs autres parcs éoliens entrent dans le champ visuel, dont certains (la Butte de Fraus notamment) sont très faiblement perceptibles. En l'absence de perception dans sa direction, le projet n'apportera pas de surcharge visuelle à ce paysage. Un photomontage viendra montrer l'absence de perception en direction du projet.



Figure 160 : Intervisibilités avec les parcs éoliens de l'aire d'étude éloignée 3/3 (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)



INTERVISIBILITÉ AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

N° Localisation de la photo

Parcs éoliens en service ou autorisés

- Parc éolien autorisé, non construit
- Parc éolien en service

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude intermédiaire
- Aire d'étude éloignée



À retenir

Depuis l'ensemble de l'aire d'étude éloignée, on observe des intervisibilités entre plusieurs parcs éoliens dans un même champ visuel, mais comprenant rarement des perceptions en direction du projet.

Compte tenu de la disposition des parcs éoliens, c'est plutôt dans le secteur est que se situerait l'enjeu principal concernant les risques d'effets cumulés. Mais, sur le terrain, rares sont les vues permettant une perception du projet dans un même champ visuel que plusieurs autres parcs éoliens. Aucun point de vue représentant un enjeu significatif n'a été repéré depuis cette direction.

Le projet du Clos Neuf n'augmente donc pas le risque de saturation visuelle du paysage.

Carte 145 : Intervisibilité avec d'autres parcs éoliens depuis l'aire éloignée (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

1 - 9 Synthèse des enjeux liés au milieu paysager

1 - 9a Pertinence du choix du site

Au regard du schéma régional éolien, et sur la base de la carte indicative des zones favorables pour le développement du grand éolien, **le projet du Clos Neuf se situe en zone favorable.**

Au regard des recommandations à l'échelle départementale (que ce soit des Côtes-d'Armor, du Morbihan ou de l'Ille-et-Vilaine), le projet du Clos Neuf est éloigné de tout territoire incompatible. Il est concerné par les dispositions relatives aux espaces sensibles, par la proximité de deux zones écologiquement sensibles (une tourbière et la forêt de la Hardouinais inventoriée en ZNIEFF), qui sont étudiées dans le volet faune-flore de l'étude d'impact.

Au regard de la concentration d'éoliennes en Centre-Bretagne, le secteur du projet se situe dans le prolongement oriental de la diagonale de l'Argoat. Il est également dans un secteur noté comme « compatible, à aménager en priorité » dans le schéma éolien du Pays du Centre Bretagne.

⇒ Le secteur du projet se situe donc dans une zone compatible et éloignée des secteurs à enjeu fort d'un point de vue paysager.

1 - 9b À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Un paysage assez ouvert comportant cependant une part importante d'arbres

L'aire d'étude s'insère dans un relief de plaine en pente douce (au centre et à l'Est) et de plateau (à l'Ouest). Elle est traversée par deux cours d'eau orientés globalement Nord-Ouest - Sud-Est. Elle est composée de grandes parcelles cultivées d'où le bocage a pratiquement disparu, laissant encore subsister quelques ragosses, des petits boisements et des bosquets.

Il en résulte un paysage assez ouvert, offrant de nombreuses vues en direction du projet.

Un habitat dispersé et refermé sur lui-même

L'aire d'étude rapprochée comporte une seule agglomération (Illifaut), l'habitat étant essentiellement diffus, isolé ou regroupé en petits hameaux. L'ouverture du paysage génère des relations visuelles avec un grand nombre de hameaux. On distingue trois types de relations visuelles : les vues depuis le plateau (centre et Sud-est de l'aire d'étude) essentiellement ouvertes ou filtrées, les vues depuis les lignes de crête et le haut des coteaux (Nord et Ouest de l'aire d'étude), souvent panoramiques et intégrant le projet dans le paysage à plus grande échelle, et les vues depuis le fond des vallées peu encaissées, généralement fermées ou tronquées.

Le bourg d'Illifaut présente des perceptions en direction du projet, notamment depuis l'Est et depuis le centre dans l'axe de la D 6. **En revanche, Merdrignac est assez protégée des perceptions par son relief, sa densité bâtie et la végétation** ; ce n'est qu'à la sortie Sud de l'agglomération qu'apparaissent des perceptions filtrées en direction du projet.

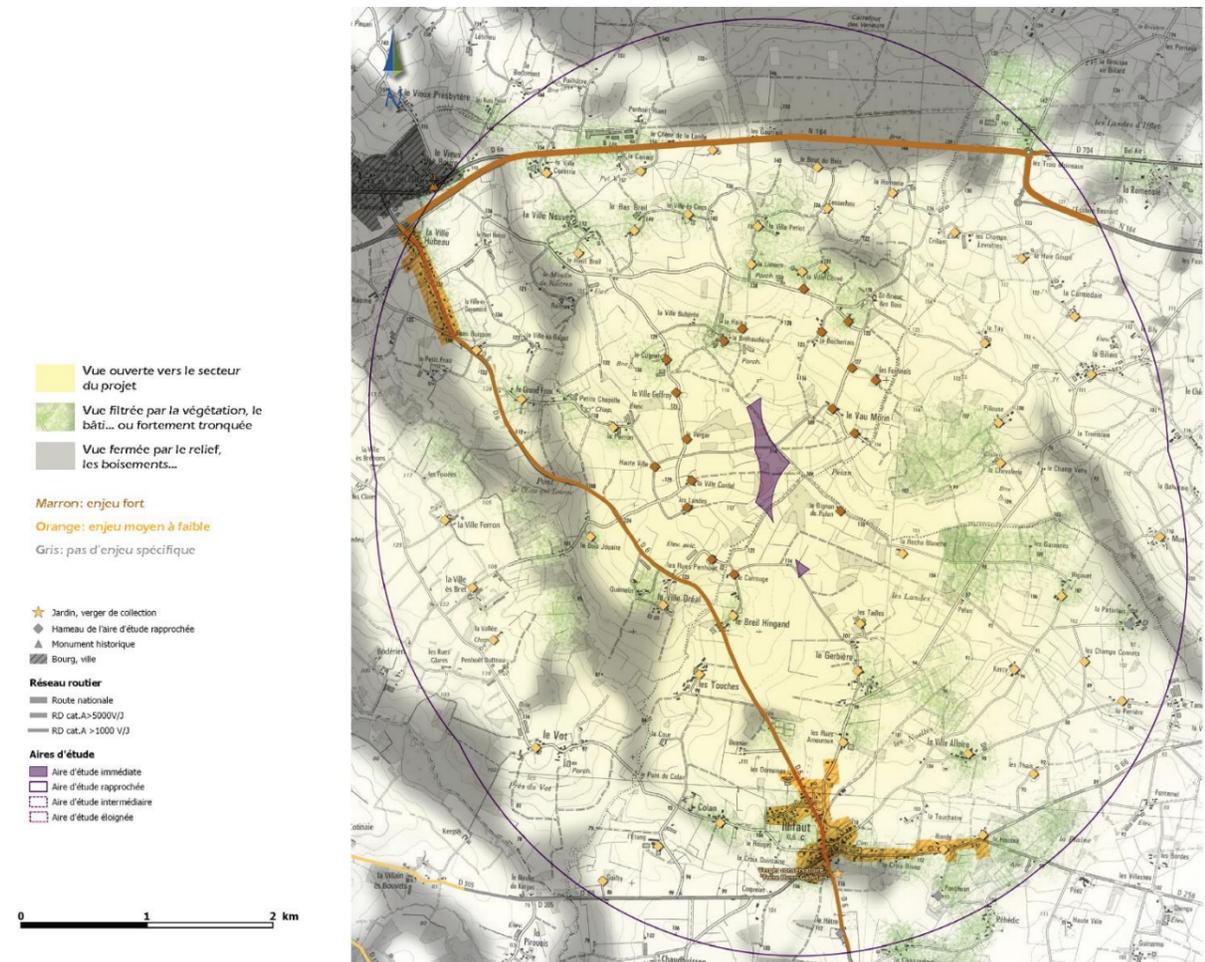
Fréquentation : des enjeux assez forts centrés sur la N 164 et la D 6

La N 164, axe routier majeur desservant tout le centre de la Bretagne, traverse le Nord de l'aire d'étude rapprochée. Sa position actuelle en frange haute d'un coteau permet **quelques perceptions en direction du projet**, aux côtés d'autres parcs éoliens et sur fond du massif de Paimpont, mais un long tronçon reste masqué à l'arrière d'une forêt. Le projet de passage en voie express n'a pas encore abouti à un tracé et un profil définitifs permettant de préciser les relations visuelles entre la future 2 x 2 voies et le projet.

La D 6 reliant Merdrignac à Illifaut traverse la partie Est de l'aire d'étude. Reliée à la N 164 au niveau de Merdrignac, elle est rejointe au niveau d'Illifaut par la D 66/D 305. Un réseau de petites routes à usage de desserte locale vient en complément. C'est cependant sur la D 6, assez fréquentée, que se concentre l'enjeu. Longeant la frange occidentale du plateau, elle offre des **vues alternativement ouvertes et ponctuellement filtrées.**

Un patrimoine absent des abords du projet

L'aire d'étude rapprochée ne comporte pas d'élément de patrimoine protégé.



Carte 146 : Bilan des enjeux paysagers dans l'aire d'étude rapprochée (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

1 - 9c À l'échelle des aires d'étude intermédiaire et éloignée

Un paysage générant des perceptions visuelles très mitigées

L'aire d'étude, située sur des roches sédimentaires entre les grands cisaillements géologiques Nord- et Sudarmoricaïns, connaît un relief modéré et vallonné, bordé au Nord par une crête est-Ouest (dans le prolongement des Monts d'Arrée) et surmonté au Sud-Est par le massif forestier de Paimpont.

En dehors de quelques boisements - et notamment la forêt de la Hardouinais - le territoire est essentiellement occupé par des surfaces agricoles. La majeure partie du paysage se caractérise par la présence de ragosses, avec un relief plutôt faible au centre (Plateau de l'Yvel au centre et au Sud-Ouest et Plaines du Meu et de la Flume au centre et à l'Est), un peu plus collinaire au Nord (Collines de Bécherel), voire vallonné au Nord-Est (Vallons de Saint-Thual). Deux unités paysagères se distinguent par leur relief comme par leur végétation : le massif du Mené, à l'Ouest, correspond à un bocage dense sur collines, et le Massif de Paimpont, au Sud-Est, à un paysage de bois et de bosquets.

Les relations visuelles issues de ces paysages sont assez régulièrement réparties sur le territoire étudié. Quelques tendances se distinguent cependant : des perceptions nettement plus filtrées au Nord de la N 164, et plus mitigées au Sud (**mélange de vues ouvertes, filtrées et fermées**), une fermeture progressive avec l'éloignement, et un secteur sans aucune relation visuelle au Nord de l'aire d'étude intermédiaire, en raison de la présence de la forêt de la Hardouinais.

Un impact minime sur l'habitat : des contacts visuels faibles et ponctuels avec quelques rares agglomérations proches

En parallèle avec la forte densité d'habitations isolées et de hameaux, les agglomérations sont de petite taille, les plus grandes s'étant développées le long des axes routiers principaux.

Peu d'habitations, qu'elles soient regroupées (villes, bourgs, villages, hameaux) ou isolées, connaissent de vues longues ou même semi-longues en direction du secteur du projet. **Dans l'aire d'étude intermédiaire, les perceptions se résument à quelques fenêtres visuelles** depuis les abords : entrée Ouest de Loscouët-sur-Meu, lisière Nord de Ménéac, abords de Trémorrel depuis la D 764. **Dans l'aire d'étude éloignée, c'est le relief qui peut permettre certaines perceptions en direction du projet, mais seules quelques rares agglomérations parmi les plus proches ont une perception très filtrée et peu perceptible en direction du projet** : Saint-Vran et Saint-Méen-le-Grand.

Des perceptions depuis le réseau routier proche essentiellement

Deux axes stratégiques traversent le secteur de l'étude : la N 12, qui dessert tout le Nord de la Bretagne et la N 164, qui a pour objectif de desservir tout le centre de la Bretagne. Pour ce faire, elle est progressivement aménagée en 2 x 2 voies. Un maillage régulier de routes départementales et de routes de desserte locale vient compléter le réseau.

À quelques exceptions près (N 712 au Sud de Saint-Jouan-de-L'Isle et ponctuellement quelques points hauts au Nord), **les perceptions notables touchent essentiellement les routes de l'aire d'étude intermédiaire** : la N 164 est concernée à l'approche du projet, ainsi que des routes du réseau routier secondaire, sauf dans le secteur Nord, masqué par la forêt de la Hardouinais.

Patrimoine protégé : quatre covisibilités potentielles à vérifier

On dénombre quatre monuments historiques protégés dans l'aire d'étude intermédiaire et 39 dans l'aire d'étude dans l'aire d'étude éloignée.

Dans l'aire d'étude intermédiaire, deux monuments comportent une covisibilité potentielle avec le projet : le manoir du Vieux Bourg de Merdrignac a une perception très filtrée, uniquement en hiver, tandis que la chapelle de la Riaye (commune de Ménéac), située en position dominante, connaît une vue plus ouverte, depuis les abords immédiats du monument. **Ces monuments présentent un enjeu fort par leur proximité relative et les ouvertures visuelles en direction du projet.**

Dans l'aire d'étude éloignée, deux monuments présentent également une covisibilité potentielle à vérifier : le château de Lozier à Plumaugat est perçu depuis ses abords au second plan d'une vue ouverte – mais tronquée - en direction du projet, et l'ancienne abbaye de Saint-Méen-le-Grand dispense depuis ses abords une ouverture visuelle en direction du secteur du projet qui peut générer une potentielle covisibilité. L'enjeu, dans l'aire d'étude éloignée, est cependant modéré en raison de la distance qui diminue les risques de perception (les éoliennes, si elles sont théoriquement visibles, n'occupent qu'un faible pourcentage du champ visuel et ne sont pas systématiquement perçues).

Effet de cumul : un enjeu essentiellement centré sur le parc éolien de Mauron.

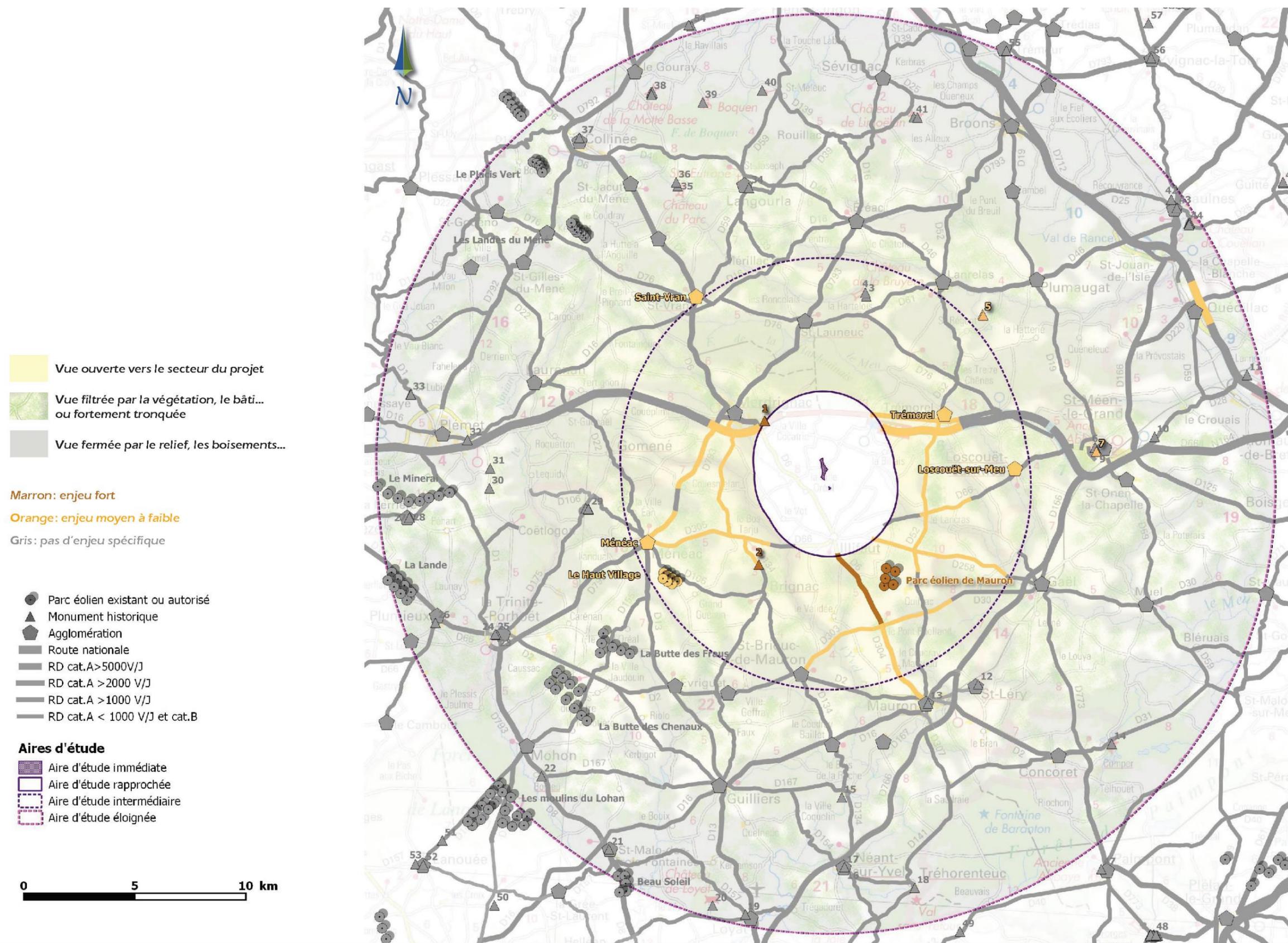
On dénombre deux parcs éoliens dans l'aire d'étude intermédiaire et huit (dont un qui n'est pas encore construit) dans l'aire d'étude éloignée. Un premier groupe occupe le secteur Sud-Ouest de l'aire d'étude tandis qu'un second groupe se situe au Nord-Ouest.

Depuis l'aire d'étude intermédiaire, il est assez fréquent d'observer des intervisibilités entre le projet et le parc éolien de Mauron. Le parc éolien du Haut Village apparaît parfois également à côté du secteur du projet. **En revanche, il est assez rare d'observer des intervisibilités avec les autres parcs éoliens, situés à plus grande distance.**

Depuis l'aire d'étude éloignée, compte tenu de la disposition des parcs éoliens, l'enjeu se situe dans le secteur est avec des **possibilités théoriques de vues des parcs éoliens en enfilade**. Cependant – et ce, depuis l'ensemble de l'aire d'étude éloignée – le secteur du projet est rarement perceptible aux côtés des autres parcs éoliens (qui eux, sont souvent observés en groupe). Le projet n'augmente donc pas le risque de saturation visuelle du paysage.

Pour conclure, les zones à enjeu fort et les impacts visuels potentiels qui en découlent sont en quantité restreinte. Ils devront être pris en compte lors de l'élaboration du scénario d'implantation qui aura notamment un impact sur l'harmonie visuelle avec le parc éolien de Mauron.

Des photomontages viendront préciser - confirmer ou infirmer - ces impacts potentiels selon le scénario choisi.



Carte 147 : Bilan des enjeux paysagers dans l'aire d'étude éloignée (source : Pierre-Yves Hagneré, 2017)

